

**STRUCTURAL HEART**

Mitral valve repair  
Mitral valve replacement

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

**AU 30 JUIN 2024**

**UROLOGY**

First severe incontinence  
device with remote control

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 3.934.802,10 euros  
Siège social : 320 avenue Archimède - Les pléiades III - Bâtiment B - 13100 Aix-en-Provence  
837 722 560 RCS Aix-en-Provence

# SOMMAIRE

<b>1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL .....</b>	<b>5</b>
1.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL .....	5
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE .....	5
<b>2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2024 .....</b>	<b>6</b>
2.1 ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024 .....	6
2.2 CONSEQUENCES DU CONFLIT EN UKRAINE SUR LES COMPTES AU 30 JUIN 2024 .....	11
2.3 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION .....	12
2.4 FAITS MARQUANTS DEPUIS LE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2024 .....	13
2.5 FAITS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE AU 30 JUIN 2024 .....	15
2.6 ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES.....	16
2.7 FACTEURS DE RISQUES ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES .....	17
<b>3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2024 .....</b>	<b>18</b>
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE .....	18
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	19
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE .....	20
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE .....	21
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	22
NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES.....	23
<b>4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE.....</b>	<b>58</b>

## REMARQUES GENERALES

### Définition

Dans le présent Rapport Financier Semestriel, et sauf indication contraire :

- Les termes « Société » ou « Affluent Medical » désignent la société Affluent Medical, société anonyme dont le siège social est situé 320 Avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence, France, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 837 722 560 ;
- Le terme « Groupe » désigne la Société et ses filiales et sous-filiales majoritairement contrôlées par Affluent Medical :
  - KephaliOS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 320, avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 531 557 650 ;
  - Kardiozis, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 320, avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 532 628 336 ;
  - Epygon, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 320, avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 539 455 238 ;
  - Epygon Italie, société à responsabilité limitée (Società a Responsabilità Limitata) dont le siège social est situé via Ribes 5 – 10010 Colletterto Giacosa (TO), Italie, inscrite au registre des entreprises de Turin sous le numéro 11311520016 ;
  - MyoPowers Medical Technologies France, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary, 25000 Besançon, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Besançon sous le numéro 799 927 355 ;
  - Medev Europa, société à responsabilité limitée (Societate cu Raspundere Limitata) dont le siège social est situé București Sectorul 4, Bulevardul Regina Maria, Nr. 32, Parter Biroul NR. 3, Modul, Roumanie, inscrite à l'office national du registre du commerce roumain sous le numéro J40/524/2020 et le code d'identification unique 42124756.
- « Rapport Financier » désigne le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2024 ;
- « Document d'Enregistrement Universel » désigne le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2024 sous le numéro D.24-0381 et son amendement déposé le 12 juillet 2024 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.24-0381-A01.

### A propos d'Affluent Medical

Affluent Medical est un acteur français de la MedTech, fondé par Truffle Capital, ayant pour ambition de devenir un leader mondial dans le traitement des maladies cardiaques structurelles, qui sont la première cause de mortalité dans le monde, et de l'incontinence urinaire qui touche aujourd'hui un adulte sur quatre.

Affluent Medical développe des implants innovants mini-invasifs de nouvelle génération, ajustables et biomimétiques pour restaurer des fonctions physiologiques essentielles dans ces domaines. Les grandes technologies développées par la Société sont actuellement au stade des études précliniques et cliniques.

Kalios™, premier dispositif d'annuloplastie mitrale, devrait être le premier dispositif médical à être commercialisé.

Sous réserve de recueillir les financements lui permettant de financer sa stratégie et que les résultats des études cliniques en cours soient positifs, la Société a pour ambition de progressivement commercialiser ses produits à partir de fin 2025 / début 2026.

Pour en savoir plus : [www.affluentmedical.com](http://www.affluentmedical.com)

# 1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

---

## 1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Sébastien LADET, Directeur Général de la société AFFLUENT MEDICAL.

## 1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant aux pages 6 à 17 du présent rapport financier semestriel) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Aix-en-Provence, le 26 septembre 2024.

Sébastien LADET, Directeur Général de la société AFFLUENT MEDICAL.

## 2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2024

### 2.1 Activité et résultats de la Société au cours du premier semestre 2024

#### 2.1.1 Activité

Le Groupe Affluent Medical développe des dispositifs médicaux mini-invasifs de nouvelle génération, à un stade clinique, avec l'objectif de sauver la vie et d'améliorer la qualité de vie de millions de patients à travers le monde touchés par des pathologies sévères dans les domaines urologiques et de cardiologie fonctionnelle.

Affluent Medical détient un portefeuille de produits ou technologie de régulation des flux urétraux, cardiaques ou aortiques en rétablissant la physiologie naturelle des patients, tout en simplifiant l'acte chirurgical (précision, rapidité et sécurité optimales) et en réduisant le coût total des soins à court et long termes :

- trois prothèses implantables innovantes *best-in-class* à un stade de développement clinique :
  - Artus : sphincter artificiel pour le traitement de l'incontinence urinaire sévère rétablissant le contrôle complet de la vessie, en fermant ou ouvrant le flux urinaire à la volonté du patient à l'aide d'une simple télécommande et conçu à la fois pour les hommes et les femmes ;
  - Kalios : seul anneau conçu pour la réparation de la valve mitrale optimisé pour une intervention en chirurgie cardiaque mini-invasive et permettant de multiples réajustements post-opératoires par voie transcathéter - sans réintervention chirurgicale invasive. Il s'agit ainsi d'une technologie hybride unique ; et
  - Epygon : seule bioprothèse valvulaire mitrale physiologique implantée par voie transcathéter capable de mimer la valve mitrale native.
- une technologie Kardiozis à base de fibres thrombogènes s'ajustant sur une endoprothèse (stentgreffe) pour le traitement de l'anévrisme aortique abdominale et assurant une embolisation naturelle permettant de réduire les risques d'endofuites générant un risque de rupture de l'anévrisme.

La Société a été constituée le 23 février 2018 comme société holding destinée à porter des participations dans quatre sociétés opérationnelles. Affluent Medical détient directement 100 % du capital et des droits de vote des sociétés Epygon, Kardiozis, KephaliOS, et MyoPowers et indirectement 100% d'Epygon Italie SRL et Medev Europa SRL. La Société détient indirectement 40% du capital et des droits de vote des 2 sociétés chinoises Shanghai Epygon Medical Technology Co Ltd et Shanghai MyoPowers Medical Technology Co. Ltd dans le cadre de joint-ventures conclus avec Shanghai Zuquan Investment Management Company Limited (cf. section 6.1 du Document d'Enregistrement Universel).

Les activités de recherche et développement (R&D), précliniques, cliniques du Groupe ont mobilisé l'essentiel de ses ressources, permettant des progrès notables dans la validation des dispositifs médicaux et technologies présentées plus en détail dans le Chapitre 5 « Aperçu des activités » du Document d'Enregistrement Universel. Il est précisé que toutes les charges de R&D et d'études précliniques et cliniques sont comptabilisées en charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Le Groupe consacre en outre une part non négligeable de ses ressources à la

protection de sa propriété intellectuelle, en déposant des demandes de brevet au niveau international à un stade précoce.

Depuis la création d’Affluent Medical, les pertes consolidées cumulées du Groupe se sont élevées à près de 93,5 millions d’euros, pertes liées essentiellement aux dépenses de R&D et d’études précliniques et cliniques ainsi qu’aux frais de structure et de fonctionnement. Les dépenses opérationnelles dédiées aux activités de R&D, précliniques, cliniques, affaires réglementaires, qualité et en excluant les dépenses administratives générales représentent environ 84% des dépenses totales de la Société au 30 juin 2024 et 87% au 30 juin 2023.

Les charges de R&D et d’études précliniques et cliniques étant comptabilisées en charges d’exploitation de l’exercice au cours duquel elles sont encourues, les projets développés nécessitent des besoins financiers croissants et génèrent des pertes opérationnelles. Les premiers revenus d’exploitation d’Affluent Medical interviendront lorsque les projets développés arriveront à un stade de commercialisation ou à des accords de licence qui pourraient générer des revenus sous forme de sommes forfaitaires ou de redevances (cf. section 5.1.1 du Document d’Enregistrement Universel).

### 2.1.1 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d’exploitation de la Société sont constitués essentiellement du Crédit d’Impôt Recherche enregistré par la Société au cours des périodes présentées :

<b>Subventions (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024 6 mois</b>	<b>30/06/2023 6 mois</b>	<b>Variation</b>
Crédit d'impôt Recherche	649	582	67
Diverses subventions	12	8	4
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>661</b>	<b>590</b>	<b>71</b>

### 2.1.2 Charges opérationnelles

<b>CHARGES OPERATIONNELLES (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024 6 mois</b>	<b>30/06/2023 6 mois</b>	<b>Variation</b>
Achats consommés	(918)	(1 037)	119
Charges externes	(3 721)	(2 828)	(893)
Charges de personnel	(3 691)	(2 996)	(695)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 192)	(1 206)	14
Autres	52	52	-
<b>Total Charges opérationnelles</b>	<b>(9 470)</b>	<b>(8 015)</b>	<b>(1 455)</b>

Les charges opérationnelles augmentent de 1 455 K€ sur le premier semestre 2024 par rapport au premier semestre 2023 pour s’établir à 9 470 K€ en raison principalement :

- d’une hausse des honoraires pour 893 K€ dont environ 200 K€ encourus dans le cadre des accords avec Edwards, environ 250 K€ liés au démarrage de l’étude clinique Artus, 150 K€ liés au développement de Kalios ainsi que des coûts liés aux formations sur Epygon.
- d’une hausse des charges de personnel pour 695 K€ en lien avec le renforcement des équipes sur le premier semestre 2024 (effectif moyen de 66 personnes) par rapport au premier semestre 2023 (effectif moyen de 52 personnes).

L'évolution des achats consommés entre le premier semestre 2023 et le premier semestre 2024 se décompose comme suit :

<b>Achats consommés (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024 6 mois</b>	<b>30/06/2023 6 mois</b>	<b>Variation</b>
Achat d'études	(628)	(768)	141
Achats non stockés de matières et fournitures	(273)	(250)	(24)
Achats de marchandises, matières premières, fournitures et autres approvisionnements	(17)	(19)	(17)
<b>Total achats consommés</b>	<b>(918)</b>	<b>(1 037)</b>	<b>119</b>

Les achats consommés sont constitués par :

- des achats de sous-traitance qui regroupent essentiellement les charges liées aux études externes, sous-traitance et consultation scientifique ;
- la sous-traitance relative à la fabrication de prototypes ; et
- les coûts liés aux fournitures administratives, d'électricité et de matériel, en particulier de laboratoire ;

Le niveau des dépenses du Groupe dépend du stade d'avancement des essais cliniques et précliniques.

Au cours du premier semestre 2024, les achats consommés ont diminué de 119 K€ par rapport au premier semestre 2023. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse des dépenses d'études externes à hauteur de -141 K€. En effet, plusieurs études pré-cliniques avaient été conduites en 2023, ce qui avait entraîné une hausse des achats d'étude.

L'évolution des charges externes entre le premier semestre 2023 et le premier semestre 2024 se décompose comme suit :

<b>Charges externes (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024 6 mois</b>	<b>30/06/2023 6 mois</b>	<b>Variation</b>
Honoraires	(2 981)	(2 080)	901
Missions et réceptions	(251)	(251)	-
Divers	(489)	(497)	(8)
<b>Total charges externes</b>	<b>(3 721)</b>	<b>(2 828)</b>	<b>893</b>

L'évolution des charges externes entre les deux périodes est principalement liée aux honoraires de conseils, d'ingénierie et de recrutement, en augmentation de 901 K€ entre les deux périodes.

L'évolution des charges de personnel entre le premier semestre 2023 et le premier semestre 2024 se décompose comme suit :

<b>Charges de personnel (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024 6 mois</b>	<b>30/06/2023 6 mois</b>	<b>Variation</b>
Rémunération du personnel	(2 323)	(1 918)	405
Charges sociales	(903)	(748)	155
Engagements de retraite	(21)	(24)	(3)
Paiements fondés sur des actions	(444)	(306)	138
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(3 691)</b>	<b>(2 996)</b>	<b>695</b>

La progression des charges de personnel entre le premier semestre 2023 et le premier semestre 2024 (hors effet IFRS 2 – paiement fondés sur des actions) à hauteur de 405 K€ s'explique par le renfort



progressif de l'effectif du Groupe intervenant dans les activités de recherche et de développement, cliniques, ainsi que les fonctions de direction.

Le Groupe rassemble un effectif moyen de 66 salariés sur le premier semestre 2024 contre 52 salariés sur le premier semestre 2023. La majeure partie du personnel est affectée aux activités de recherche et développement, réparties entre ses laboratoires de recherche d'Aix-en-Provence, de Besançon et de Colletterto Giacosa en Italie.

Les charges de personnel incluent la charge relative aux paiements fondés sur des actions (IFRS 2) au titre des instruments de capitaux propres attribués à des salariés ou mandataires sociaux à hauteur de 444 K€ au 30 juin 2024 et 306 K€ au 30 juin 2023 soit une augmentation de 138 K€ entre les deux périodes.

L'évolution des dotations aux amortissements et provisions entre le premier semestre 2023 et le premier semestre 2024 se décompose comme suit :

<b>Dotations aux amortissements et aux provisions (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024 6 mois</b>	<b>30/06/2023 6 mois</b>	<b>Variation</b>
Dotations aux amortissements incorporelles	(925)	(924)	(1)
Dotations aux amortissements corporelles (hors droit d'utilisation)	(95)	(103)	8
Dotations aux amortissements corporelles (droit d'utilisation)	(182)	(179)	(3)
Dotations aux provisions	-	-	-
Reprises de provisions	11	-	11
<b>Total dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>(1 192)</b>	<b>(1 206)</b>	<b>14</b>

Les dotations aux amortissement et provisions sont principalement relatives :

- aux technologies développées en interne amorties sur 15 ans et valorisées lors du regroupement d'entreprises en 2018. La dotation s'élève à 0,9 M€ sur les deux périodes ;
- aux immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation) pour 95 K€ en 2024 et 103 K€ en 2023 soit une diminution de 8 K€ ;
- aux droits d'utilisations comptabilisés selon la norme IFRS 16 Contrats de location pour 182 K€ en 2024 et 179 K€ en 2023 soit une diminution de 3 K€ ;

### 2.1.3 Résultat financier

Le résultat financier reste globalement stable à -638 K€ au 30 juin 2024 contre une perte de -633 K€ au 30 juin 2023.

<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(747)</b>	<b>(686)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Charges d'intérêts	(740)	(678)
Effet de la désactualisation	(7)	(8)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>109</b>	<b>53</b>
Résultat de change	8	-
Variation de juste valeur des dérivés passifs	100	53
Autres	1	-
<b>Résultat financier net</b>	<b>(638)</b>	<b>(633)</b>

Le résultat financier des exercices présentés est fortement négatif compte tenu des financements mis en place entre 2020 et 2024.

Le résultat financier se décompose notamment de la façon suivante sur le premier semestre 2024 :

- les intérêts courus à hauteur 618 K€ (610 K€ sur le premier semestre 2023) sur les avances remboursables (Mivana et PIAVE Artus) ;
- les intérêts courus à hauteur de 38 K€ sur les avances en compte-courant reçu en mai 2024 de certains actionnaires ;
- les intérêts payés à hauteur de 63 K€ (27 K€ sur le premier semestre 2023) en lien avec les préfinancement des créances de crédit impôt recherche ;
- les intérêts financiers sur les contrats de location retraités selon la norme IFRS 16, à hauteur de 21 K€ (19 K€ sur le premier semestre 2023).
- la désactualisation des avances remboursables conformément à IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » à hauteur de 7 K€ (8 K€ sur le premier semestre 2023) ; et
- les variations de la juste-valeur des dérivés passifs conformément à IFRS 9 « Instruments financiers » à hauteur de +100 K€ (+53 K€ sur le premier semestre 2023).

Des gains et pertes de change, non significatifs, sont également comptabilisés dans le résultat financier.

#### 2.1.4 Flux de trésorerie du groupe

Le tableau ci-dessous présente des éléments sélectionnés du tableau de flux de trésorerie consolidés présentés à la section 3 du présent Rapport Financier :

<b>(K€ - Eléments sélectionnés des comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS)</b>	<b>30/06/2024 6 mois</b>	<b>30/06/2023 6 mois</b>
<b>Flux lié aux activités opérationnelles</b>	<b>(3 700)</b>	<b>(8 531)</b>
Dont capacité d'autofinancement	(7 151)	(5 897)
Dont variation du Besoin en fonds de roulement (-)	3 476	(2 609)
Dont impôts payés	(26)	(25)
<b>Flux lié aux activités d'investissement</b>	<b>(64)</b>	<b>(34)</b>
Dont acquisitions d'immobilisations	(64)	(34)
Dont investissements dans des placements financiers	-	-
<b>Flux lié aux activités de financement</b>	<b>3 023</b>	<b>12 531</b>
Dont augmentation de capital nette des frais d'augmentation	3 431	12 781
Dont remboursement d'avances et de prêts à l'innovation	(100)	(150)
Dont encaissement leaseback	111	
Dont remboursement des prêts garantis par l'Etat	(369)	(309)
Dont remboursements des obligations non convertibles	-	(190)
Dont intérêts financiers bruts versés	(108)	(35)
Dont autres mouvements liés au préfinancement du Crédit Impôt Recherche	238	609
Dont remboursement des dettes liées aux obligations locatives	(180)	(175)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)	-	-
<b>Variations des cours des devises</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(741)</b>	<b>3 096</b>

La trésorerie consommée sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024, intégrant les flux opérationnels (-3 700 K€), les acquisitions d'immobilisations (-64 K€) et les flux de financement (+3 023 K€), s'élève à -741 K€ contre un dégagement de trésorerie de 3 096 K€ sur la même période en 2023.

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles est essentiellement liée aux activités de développement des dispositifs médicaux du Groupe en lien avec le stade d'avancement des études cliniques et précliniques.

La trésorerie dégagée liées aux activités de financement est principalement composée, sur la période de six mois close le 30 juin 2024, de :

- L'augmentation de capital net de frais pour 3 431 K€ ;
- Des mouvements nets relatifs de créance préfinancée de CIR pour +238 K€ ;
- Le remboursement d'échéances des prêts garantis par l'Etat pour 369 K€ ;
- Le remboursement de prêts à l'innovation pour 100 K€ ;
- Le remboursement de la dette relatif aux obligations locatives pour 180 K€ ; et
- L'encaissement d'une immobilisation ayant fait l'objet d'un leaseback pour un montant de 100 K€.

Sur la période de six mois close le 30 juin 2023, les flux de financements sont principalement composés de :

- L'encaissement de la créance préfinancée de CIR pour +609 K€
- le remboursement d'échéances de l'emprunt Kreos Capital pour 602 K€ ;
- le remboursement des intérêts courus sur l'emprunt obligataire Head Leader pour 190 K€ ; et
- Le remboursement de la dette relatif aux obligations locatives pour 175 K€.

## **2.2 Conséquences du conflit en Ukraine sur les comptes au 30 juin 2024**

La guerre en Ukraine a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie ont des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 30 juin 2023, au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

## 2.3 Organes de direction et d'administration

### 2.3.1 Composition du Conseil d'administration

---

A la date du présent rapport, et à la suite (i) du renouvellement par l'Assemblée générale annuelle du 24 juin 2024 des mandats de l'ensemble des administrateurs, exception faite de celui de la société LCEA Sàrl, représentée par Vincent Bourgeois, qui n'était pas arrivé à échéance, et (ii) du renouvellement du mandat de Président du Conseil d'administration de Michel Therin par décision du Conseil d'administration réuni à cette même date, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président :	Michel Therin
Administrateurs :	Truffle Capital représentée par Philippe Pouletty Patrick Coulombier Dominique Carouge Claire Corot Ellen Roche Soad El Ghazouani LCEA SARL, représentée par Vincent Bourgeois

### 2.3.2 Composition du collège de censeurs

---

A la date du présent rapport, et à la suite des renouvellements décidés par l'Assemblée générale annuelle du 24 juin 2024, la composition du collège de censeurs de la Société est la suivante :

- Sustainable Development Partner International représenté par Jean-François Le Bigot,
- Christian Latremouille,
- Daniel Hayoz.

### 2.3.3 Composition des Comités

---

A la date du présent rapport, et conformément aux délibérations du Conseil d'administration du 24 juin 2024, la composition des Comités créés par le Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Comité d'audit :

- Dominique Carouge (Président),
- Claire Corot.

Comité des rémunérations et de la gouvernance :

- Truffle Capital représenté par Philippe Pouletty (Président),
- Michel Therin
- Patrick Coulombier.

Comité stratégique :

- M. Philippe POULETTY (Président) ;
- Mme Claire COROT ;
- M. Michel THERIN.

### 2.3.4 Direction

---

A la date du présent rapport, la direction de la Société est composée comme suit :

Directeur Général	Sébastien Ladet
Directeur Financier	Christophe de Vregille
Directeur Médical et des Affaires Cliniques	Docteur Christophe Giot
Directeur du Développement	Benjamin Renault
Directrice Marketing	Céline Buard
Directeur des Affaires Chirurgicales	Professeur François Laborde
Directrice Qualité	Claire André
Directeur Industrialisation	Olivier Belamy
Responsable des Ressources Humaines	Mélanie Cantal
Directeur des Affaires Règlementaires	Eric Jague

## 2.4 Faits marquants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Depuis le début de l'année 2024, Affluent Medical a réalisé de nouvelles avancées substantielles pour chacun de ses 3 dispositifs médicaux.

### 2.4.1 Kalios™ : Dossier de pré-soumission 510(k) déposé auprès de la FDA

---

Un 510(k) ou De Novo est une soumission préalable à la mise sur le marché faite auprès de la FDA pour démontrer que le dispositif faisant l'objet de l'évaluation est aussi sûr et efficace qu'un autre dispositif comparable déjà commercialisé.

Au premier trimestre 2024, Affluent Medical a organisé une réunion avec la FDA pour discuter de leurs commentaires. Les observations encourageantes de cette réunion seront prises en compte dans le cadre de la stratégie d'accès au marché de Kalios™ conformément à la réglementation américaine.

Une pré-soumission supplémentaire auprès de la FDA est prévue au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 pour finaliser la validation de la stratégie réglementaire.

L'objectif d'Affluent Medical est de pouvoir commercialiser Kalios sur le marché américain après l'obtention de l'autorisation de commercialisation de la FDA envisagée fin 2025/2026.

Affluent Medical bénéficie d'une protection intellectuelle de son dispositif Kalios jusqu'en 2037 avec différents composants protégés à la fois sur l'anneau, le fait qu'il puisse être réglable et le mode opératoire pour le poser.

### 2.4.2 Epygon : Performance exceptionnelle de la valve Epygon à un an

---

Un article sur la réussite de la première implantation chez l'homme de sa valve mitrale transcathéter Epygon intitulé "*A Mono-Leaflet, Low-Profile Transcatheter Mitral Prosthesis - First-in-Human Implantation*" a été publié dans la prestigieuse revue américaine Journal of the American College of Cardiology : Cardiovascular Interventions.

En février 2024 le suivi à 1 an de la première patiente a été réalisé et l'examen échocardiographique transoesophagien a révélé une excellente performance de la valve, sans régurgitation mitrale ni fuite para-valvulaire.

Enfin, une enquête menée auprès de plus de 60 cardiologues interventionnels et chirurgiens cardiaques, a révélé que 70 % des cardiologues interventionnels orienteraient leurs patients vers des chirurgiens cardiaques soulignant l'importance de la différenciation de la valve Epygon à préserver le vortex naturel (circulation du sang dans le cœur).

#### **2.4.3 Artus : Succès de la première implantation chez l'homme du sphincter artificiel Artus pour le traitement de l'incontinence urinaire d'effort**

---

Une première implantation chez l'homme du dispositif médical mini-invasif Artus pour le traitement de l'incontinence urinaire dans le cadre de l'étude pilote européenne a été annoncée en mars 2024.

Cette première implantation du sphincter urinaire artificiel Artus a été réalisée avec succès par le Pr Roman Zachoval, MD, PhD, chef du service d'urologie de l'hôpital universitaire Thomayer à Prague, en République Tchèque, sur un homme de 68 ans souffrant d'une incontinence urinaire sévère. Le dispositif sera activé six semaines après l'implantation dès que la cicatrisation de la plaie après la chirurgie sera terminée. D'ici le second semestre 2024, Affluent Medical a l'intention de traiter dix hommes dans le cadre de l'étude pivot et d'initier les essais chez les femmes en fin d'année 2024.

#### **2.4.4 Réalisation d'une augmentation de capital de 3,5 millions d'euros**

---

Fin janvier 2024, Affluent Medical annonçait la réalisation d'une augmentation de capital de 3,5 millions d'euros auprès de ses principaux actionnaires (Truffle Capital, LCEA, Ginko Invest, Denos et Hayk Holding), sous la forme d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaires. L'opération permet à la Société de financer ses besoins opérationnels, notamment en couvrant les coûts liés à l'accompagnement réglementaire des interactions avec la FDA concernant Kalios™, à l'initiation de l'étude pilote chez l'homme pour Artus et à la poursuite de l'étude pilote pour Epygon.

#### **2.4.5 Confiance réitérée des actionnaires de référence à travers l'octroi d'avances en compte courant**

---

Afin de lui permettre de financer ses besoins opérationnels à court terme, Affluent Medical a réalisé un nouveau financement relais auprès de ses principaux actionnaires pour un montant de 3,5 M€ en avril 2024. Ce financement a été réalisé sous la forme d'avances en compte courant lui permettant d'étendre son horizon financier jusqu'à fin juillet 2024 et d'explorer diverses options de financement supplémentaire.

Les actionnaires ayant participé à ce financement sont les suivants : Truffle Capital et Ginko Invest.

## 2.5 Faits significatifs intervenus depuis la clôture au 30 juin 2024

La Société a conclu le 11 juillet 2024 plusieurs accords avec Edwards Lifesciences (« Edwards ») relatifs à ses produits (anneau mitral ajustable Kalios™) et technologies (technologie de valve mitrale) de cardiologie structurale. Aux termes de ces accords, Affluent Medical a reçu un paiement initial en numéraire de 15 millions d'euros.

Les accords sont les suivants :

- **Un paiement initial de 5 millions d'euros pour une option exclusive d'achat de Kephaios**, la filiale à 100% d'Affluent Medical développant l'anneau mitral ajustable innovant Kalios™, sur la base des résultats de son étude clinique. Les activités opérationnelles pour le développement de Kalios™ continueront d'être gérées exclusivement par Affluent Medical pendant la durée de vie de l'option.
- **Un paiement initial de 5 millions d'euros pour la licence mondiale et non exclusive de la propriété intellectuelle d'Affluent sur la technologie biomimétique de remplacement de la valve mitrale cardiaque, limitée à la chirurgie à cœur ouvert.** Affluent Medical pourra percevoir des redevances futures additionnelles sur tous les produits susceptibles d'être commercialisés utilisant les brevets sous licence pendant toute la durée de vie desdits brevets. Affluent Medical conserve l'intégralité de ses droits sur les brevets relatifs aux valves transcathéter, y compris ceux sur sa valve mitrale Epygon actuellement en développement clinique.
- **Un paiement de 5 millions d'euros pour une participation au capital d'Affluent.** La souscription a été réalisée via une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au travers d'une offre réservée à des catégories de bénéficiaires (l'« Augmentation de capital »). Le prix de souscription unitaire de 1,38 euro (dont 0,10 euro de valeur nominale et 1,28 euro de prime d'émission) par action nouvelle fait ressortir une décote de 15% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société au cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date du 11 juillet 2024. A l'issue de cette transaction, Edwards est devenu actionnaire d'Affluent Médical à hauteur de 9,21% du capital. Le FPCI Truffle Medeor et la société Ginko Invest ont également participé à l'Augmentation de capital par compensation de leurs avances en compte courant d'actionnaire, consenties à Affluent Medical en avril 2024 (cf. section 2.4 du rapport financier semestriel). A l'issue de l'augmentation de capital, 6.190.831 actions ordinaires nouvelles ont été émises pour un montant cumulé total, prime d'émission incluse, de 8.543.346,78 euros. À l'issue de cette opération, le capital social d'Affluent Medical était composé de 39.336.524 actions.

Par ailleurs, la société a reçu un retour positif de la FDA (Federal Drug Administration) sur la stratégie d'accès au marché américain concernant Kalios, l'anneau mitral ajustable, en tant que dispositif de classe 2, sans demander d'ajouter des patients supplémentaires dans l'étude clinique Optimise II.

Concernant le dispositif Artus, premier sphincter urinaire mécanique télécommandé, l'essai clinique pilote Dry progresse, avec actuellement 5 patients implantés fin août et les premiers résultats de performances encourageants. La société a pour objectif de finaliser l'implantation de 10 patients au cours du dernier trimestre 2024.

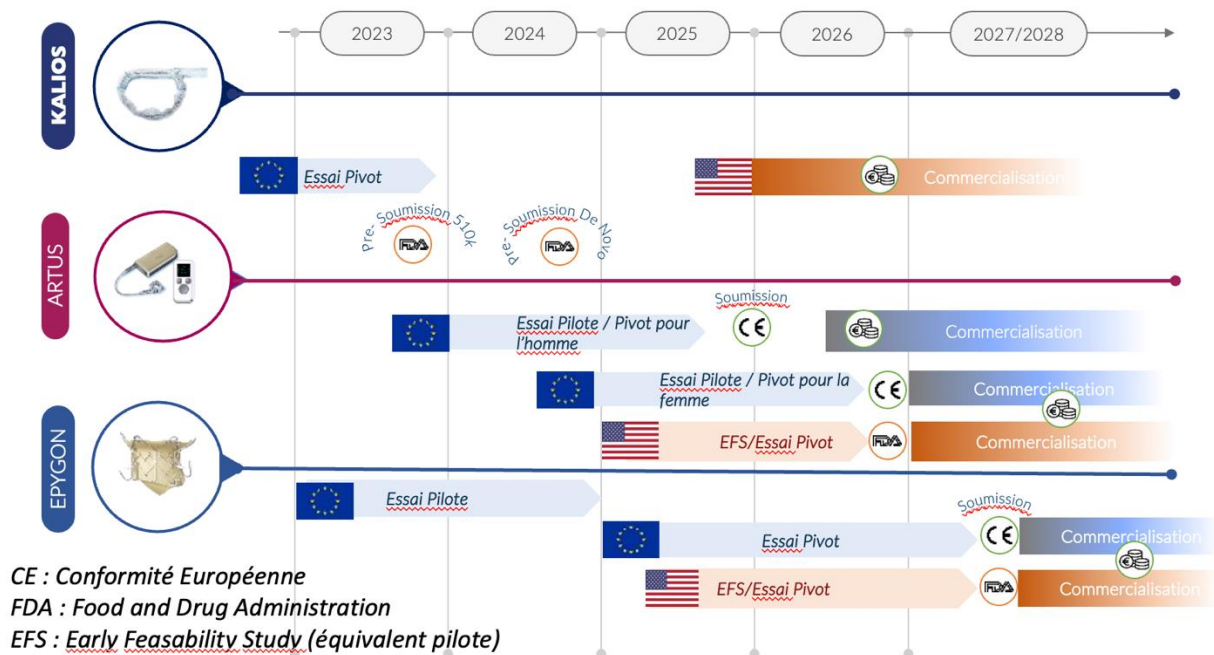
Enfin, la société a récemment sécurisé 1,1 M€ en financements non dilutifs, essentiellement sous forme de subventions, pour le développement de sa valve transcathéter Epygon.

Lors de sa réunion du 24 septembre 2024, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive d'une augmentation du capital social d'un montant nominal de 1.149,70 euros, résultant de l'exercice, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2024, de 11.458 BSPCE et de 312 BSAR et portant le capital social à un montant de 3.934.802,10 euros.

## 2.6 Évolutions et perspectives

La Société continue le développement de ses dispositifs médicaux et ses activités de business développement afin de commercialiser ses produits dans les délais envisagés.

Les prochaines étapes-clés du développement des dispositifs médicaux Kalios, Artus et Epygon, mises à jour des éléments décrits ci-dessus, sont les suivants :



Source : Affluent Médical



## **2.7 Facteurs de risques et transactions entre parties liées**

### **2.7.1 Facteurs de risques**

---

Les facteurs de risque sont de même nature que ceux qui sont exposés au chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2024 et au chapitre 2 « Facteurs de risque » de son amendement déposé le 12 juillet 2024 auprès de l'AMF et ne présentent pas d'évolution significative à la date de publication du rapport financier semestriel.

La Société n'anticipe pas d'évolution de ces risques au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

### **2.7.2 Transactions entre parties liées**

---

Les transactions entre sociétés consolidées ont été éliminées dans le processus de consolidation. Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Groupe entretient des relations d'affaires avec certaines sociétés non consolidées ou comptabilisées par équivalence pour des valeurs non significatives.

### 3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2024

#### Etat de situation financière consolidée

Etat de situation financière consolidée (en K€)	Notes	30/06/2024	31/12/2023
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	3	32 203	32 203
Autres immobilisations incorporelles	4.1	16 061	16 987
Immobilisations corporelles (dont droits d'utilisation)	4.2	1 422	1 596
Participations dans les sociétés mise en équivalence	5	-	-
Autres actifs financiers non courants	6	102	97
<b>Total actifs non courants</b>		<b>49 789</b>	<b>50 883</b>
Autres créances courantes	7	5 561	4 135
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	915	1 658
<b>Total actifs courants</b>		<b>6 476</b>	<b>5 793</b>
<b>Total Actif</b>		<b>56 265</b>	<b>56 676</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	9	3 315	3 090
Primes		89 312	86 105
Réserve de conversion		22	22
Autres éléments du Résultat global		96	53
Réserves et résultat		(66 681)	(57 745)
<b>Capitaux propres- attribuable aux actionnaires d’Affluent Medical</b>		<b>26 064</b>	<b>31 525</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
<b>Total capitaux propres</b>		<b>26 064</b>	<b>31 525</b>
Dettes financières non courantes	11	13 626	14 411
Dettes liées aux obligations locatives non courantes	11.4	633	646
Engagements envers le personnel	12	82	103
Provisions non courantes	13	-	11
Impôts différés passifs	20	1 458	1 562
<b>Total passifs non courants</b>		<b>15 799</b>	<b>16 733</b>
Dettes financières courantes	11	2 930	1 744
Dettes liées aux obligations locatives courantes	11.4	312	333
Dettes fournisseurs	14	4 046	3 373
Autres dettes courantes	14	6 847	2 600
Dérivés passifs	11	267	368
<b>Total passifs courants</b>		<b>14 402</b>	<b>8 418</b>
<b>Total Passif et capitaux propres</b>		<b>56 265</b>	<b>56 676</b>

## Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (en K€)	Notes	30/06/2024 6 mois	30/06/2023 6 mois
Chiffre d'affaires		-	-
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Autres produits d'exploitation	16	661	590
<b>CHARGES OPERATIONNELLES</b>			
Achats consommés		(918)	(1 037)
Charges externes	17.1	(3 721)	(2 828)
Charges de personnel	17.2	(3 691)	(2 996)
Impôts et taxes		(36)	(49)
Dotations aux provisions nettes des reprises		11	-
Autres produits et charges opérationnels courants	17.3	89	101
Dotations aux amortissements	4	(1 202)	(1 206)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>(8 807)</b>	<b>(7 425)</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	18	-	-
<b>RESULTAT OPERATIONNEL avant quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence</b>		<b>(8 807)</b>	<b>(7 425)</b>
Quote-part des résultats des sociétés mise en équivalence	5	-	-
<b>RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence</b>		<b>(8 807)</b>	<b>(7 425)</b>
Coût de l'endettement financier net	19	(739)	(686)
Autres produits et charges financiers	19	1	-
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	19	100	53
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(9 445)</b>	<b>(8 058)</b>
Impôt sur le résultat	20	77	78
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(9 368)</b>	<b>(7 980)</b>
Dont attribuables aux actionnaires d'Affluent Médical		(9 368)	(7 980)
Dont intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
		<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	21	<b>(0,29)</b>	<b>(0,29)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	21	<b>(0,29)</b>	<b>(0,29)</b>

## Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat global consolidé (en K€)	30/06/2024 6 mois	30/06/2023 6 mois
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(9 368)</b>	<b>(7 980)</b>
Ecart actuariels	43	22
Effet d'impôts rattachables à ces éléments	-	-
<b>Eléments non recyclables en résultats</b>	<b>43</b>	<b>22</b>
Ecart de conversion de consolidation	-	-
<b>Eléments recyclables en résultats</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL des Autres éléments du résultat global (net d'impôts)</b>	<b>43</b>	<b>22</b>
<b>Etat du résultat global consolidé</b>	<b>(9 325)</b>	<b>(7 958)</b>
Dont attribuables aux actionnaires d'Affluent Medical	(9 325)	(7 958)
Dont intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-

## Variation des capitaux propres consolidé

Variation des capitaux propres consolidés	Capital Affluent Medical SA	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Réserve de conversion	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres- attribuable aux actionnaires d’Affluent Médical	Total intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Note	Nombre d'actions	En K€						
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>20 750 202</b>	<b>20 750</b>	<b>83 672</b>	<b>(70 634)</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>33 832</b>	<b>-</b>	<b>33 832</b>
Résultat net au 30 juin 2023	-	-	-	(7 980)	-	-	(7 980)	-	(7 980)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	22	22	-	22
<b>Résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7 980)</b>	<b>-</b>	<b>22</b>	<b>(7 958)</b>	<b>-</b>	<b>(7 958)</b>
Augmentation de capital	10 149 256	10 149	3 552	-	-	-	13 701	-	13 701
Frais d'augmentation de capital	-	-	(886)	-	-	-	(886)	-	(886)
Mouvements nets des actions propres	-	-	-	30	-	-	30	-	30
Païement en actions	-	-	-	306	-	-	306	-	306
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	-	-	-	(50)	-	-	(50)	-	(50)
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>30 899 458</b>	<b>30 899</b>	<b>86 338</b>	<b>(78 328)</b>	<b>22</b>	<b>44</b>	<b>38 975</b>	<b>-</b>	<b>38 975</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>30 901 648</b>	<b>3 090</b>	<b>86 105</b>	<b>(57 744)</b>	<b>22</b>	<b>53</b>	<b>31 527</b>	<b>-</b>	<b>31 527</b>
Résultat net au 30 juin 2024	-	-	-	(9 368)	-	-	(9 368)	-	(9 368)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	0	43	43	-	43
<b>Résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9 368)</b>	<b>0</b>	<b>43</b>	<b>(9 326)</b>	<b>-</b>	<b>(9 326)</b>
Augmentation de capital	2 244 045	224	3 276	-	-	-	3 501	-	3 501
Frais d'augmentation de capital	-	-	(70)	-	-	-	(70)	-	(70)
Mouvements nets des actions propres	-	-	-	15	-	-	15	-	15
Païement en actions	-	-	-	444	-	-	444	-	444
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	-	-	-	(29)	-	-	(29)	-	(29)
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>33 145 693</b>	<b>3 315</b>	<b>89 312</b>	<b>(66 682)</b>	<b>22</b>	<b>96</b>	<b>26 064</b>	<b>-</b>	<b>26 064</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés		30/06/2024	30/06/2023
Montants en K€	Notes	6 mois	6 mois
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(9 368)</b>	<b>(7 980)</b>
Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, des dotations et reprises de provisions	4, 13	1 210	1 230
Plus ou moins-value de cession des immobilisations		-	-
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		444	306
Charge d'intérêts financiers, intérêts courus, impact du coût amorti et de la désactualisation des avances		740	678
Variation de la juste valeur des dérivés	11.3	(100)	(53)
Quote-part des résultats des sociétés mise en équivalence	5	-	-
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	20	(77)	(78)
<b>Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>(7 151)</b>	<b>(5 897)</b>
<b>(-) Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>3 476</b>	<b>(2 609)</b>
<i>Dont augmentation (diminution) des autres actifs financiers non courants</i>	6	(18)	(14)
<i>Dont augmentation (diminution) autres créances</i>	7	(1 426)	(760)
<i>Dont augmentation (diminution) des dettes fournisseurs</i>	14	674	(1 184)
<i>Dont augmentation (diminution) des dettes fiscales et sociales</i>	14	643	(708)
<i>Dont augmentation (diminution) des autres dettes</i>	14	3 604	57
Impôts payés		<b>(26)</b>	<b>(25)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>(3 702)</b>	<b>(8 531)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-	(13)
Acquisition d'immobilisations corporelles	4.2	(64)	(21)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(64)</b>	<b>(34)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Augmentation de capital nette des frais d'augmentation		3 431	12 781
Encaissement leaseback		111	-
Remboursement d'avances et de prêts à l'innovation		(100)	(150)
Remboursement de prêts garantis par l'Etat	11.1	(369)	(309)
Remboursements des obligations convertibles		-	(190)
Intérêts financiers bruts versés		(108)	(35)
Autres mouvements liés au préfinancement du Crédit Impôt Recherche	11.5	238	609
Remboursement des dettes liées aux obligations locatives	11.4	(180)	(175)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)		-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>3 023</b>	<b>12 531</b>
Incidence des variations des cours de change		-	-
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>		<b>(743)</b>	<b>3 966</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 657	2 579
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		914	6 545
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>		<b>(743)</b>	<b>3 966</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris concours bancaires courants)</b>			
	Notes	30/06/2024	30/06/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	915	6 548
Concours bancaires courants	8	(1)	(3)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)</b>		<b>914</b>	<b>6 545</b>

## Notes aux états financiers semestriels consolidés résumés

*(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)*

### Note 1 : Information relative à la Société et à son activité

---

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023.

#### 1.1 La Société et son activité

Affluent Medical est un acteur français de la MedTech fondé par Truffle Capital ayant pour ambition de devenir un des leaders européens dans le traitement des maladies du cœur et des maladies vasculaires, qui sont la première cause de mortalité dans le monde, et de l'incontinence urinaire qui touche aujourd'hui un adulte sur quatre.

Affluent Medical développe des implants innovants mini-invasifs de nouvelle génération pour restaurer des fonctions physiologiques essentielles dans ces domaines. Les quatre dispositifs médicaux d'Affluent Medical sont actuellement en phase préclinique ou clinique et le lancement commercial du premier dispositif médical est prévue d'ici 2025.

Adresse du siège social : 320 avenue Archimède - Les pléiades III Bâtiment B  
13100 AIX EN PROVENCE

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 837 722 560 RCS de Aix-en- Provence.

Affluent Medical SA est ci-après dénommée la « Société ». Le groupe formé par Affluent Medical SA et ses filiales et sous-filiales est ci-après dénommé le « Groupe ».

#### 1.2 Evènements significatifs du premier semestre 2024

Depuis le début de l'année 2024, Affluent Medical a réalisé de nouvelles avancées substantielles pour chacun de ses 3 dispositifs médicaux.

##### **Kalios™ : Dossier de pré-soumission 510(k) déposé auprès de la FDA**

Un 510(k) ou De Novo est une soumission préalable à la mise sur le marché faite auprès de la FDA pour démontrer que le dispositif faisant l'objet de l'évaluation est aussi sûr et efficace qu'un autre dispositif comparable déjà commercialisé.

Au premier trimestre 2024, Affluent Medical a organisé une réunion avec la FDA pour discuter de leurs commentaires. Les observations encourageantes de cette réunion seront prises en compte dans le cadre de la stratégie d'accès au marché de Kalios™ conformément à la réglementation américaine.

Une pré-soumission supplémentaire auprès de la FDA est prévue au T3 2024 pour finaliser la validation de la stratégie réglementaire.

L'objectif d'Affluent Medical est de pouvoir commercialiser Kalios sur le marché américain après l'obtention de l'autorisation de commercialisation de la FDA envisagée fin 2025/2026.

Affluent Medical bénéficie d'une protection intellectuelle de son dispositif Kalios jusqu'en 2037 avec différents composants protégés à la fois sur l'anneau, le fait qu'il puisse être réglable et le mode opératoire pour le poser.

### **Epygon : Performance exceptionnelle de la valve Epygon à un an**

Un article sur la réussite de la première implantation chez l'homme de sa valve mitrale transcathéter Epygon intitulé "A Mono-Leaflet, Low-Profile Transcatheter Mitral Prosthesis - First-in-Human Implantation" a été publié dans la prestigieuse revue américaine Journal of the American College of Cardiology : Cardiovascular Interventions.

En février 2024 le suivi à 1 an de la première patiente a été réalisé et l'examen échocardiographique transoesophagien a révélé une excellente performance de la valve, sans régurgitation mitrale ni fuite para-valvulaire.

Enfin, une enquête menée auprès de plus de 60 cardiologues interventionnels et chirurgiens cardiaques, a révélé que 70 % des cardiologues interventionnels orienteraient leurs patients vers des chirurgiens cardiaques soulignant l'importance de la différenciation de la valve Epygon à préserver le vortex naturel (circulation du sang dans le cœur).

### **Artus : Succès de la première implantation chez l'homme du sphincter artificiel Artus pour le traitement de l'incontinence urinaire d'effort**

Une première implantation chez l'homme du dispositif médical mini-invasif Artus pour le traitement de l'incontinence urinaire dans le cadre de l'étude pilote européenne a été annoncée en mars 2024.

Cette première implantation du sphincter urinaire artificiel Artus a été réalisée avec succès par le Pr Roman Zachoval, MD, PhD, chef du service d'urologie de l'hôpital universitaire Thomayer à Prague, en République Tchèque, sur un homme de 68 ans souffrant d'une incontinence urinaire sévère. Le dispositif sera activé six semaines après l'implantation dès que la cicatrisation de la plaie après la chirurgie sera terminée. D'ici le second semestre 2024, Affluent Medical a l'intention de traiter dix hommes dans le cadre de l'étude pivot et d'initier les essais chez les femmes en fin d'année 2024.

### **Réalisation d'une augmentation de capital de 3,5 millions d'euros**

Fin janvier 2024, Affluent Medical annonçait la réalisation d'une augmentation de capital de 3,5 millions d'euros auprès de ses principaux actionnaires (Truffle Capital, LCEA, Ginko Invest, Denos et Hayk Holding), sous la forme d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaires. L'opération permet à la Société de financer ses besoins opérationnels, notamment en couvrant les coûts liés à l'accompagnement réglementaire des interactions avec la FDA concernant KaliosTM, à l'initiation de l'étude pilote chez l'homme pour Artus et à la poursuite de l'étude pilote pour Epygon.

### **Confiance réitérée des actionnaires de référence à travers l'octroi d'avances en compte courant**

Afin de lui permettre de financer ses besoins opérationnels à court terme, Affluent Medical a réalisé un nouveau financement relais auprès de ses principaux actionnaires pour un montant de 3,5 M€ en avril 2024. Ce financement a été réalisé sous la forme d'avances en compte courant lui permettant d'étendre son horizon financier jusqu'à fin juillet 2024 et d'explorer diverses options de financement supplémentaire cf. note 24.

Les actionnaires ayant participé à ce financement sont les suivants : Truffle Capital et Ginko Invest.



## Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

---

### 2.1 Principes appliqués à la préparation des états financiers

#### Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2024 de la Société ont été arrêtés conformément aux normes comptables internationales en vigueur, telles qu'adoptées par l'Union européenne (ci-après les « normes IFRS »). Ces normes intègrent les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou Standing Interpretations Committee (SIC) et du comité d'interprétation des normes ou International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) au 30 juin 2024 applicables à ce jour.

Les comptes consolidés semestriels résumés ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adoptée par l'Union Européenne, relative à l'information financière intermédiaire. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus conjointement avec les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (les « états financiers annuels »).

#### Principes appliqués à la préparation des états financiers

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément au principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

#### Continuité d'exploitation

La Société se concentre sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire de la Société au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle en lien avec le stade de développement de ses produits.

La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de :

- levées de fonds successives en capital ;
- l'émission d'obligations convertibles et non convertibles ;
- la mise en place de prêts garantis par l'Etat ;
- d'avances remboursables et de subventions ;
- le remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ; et
- l'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris concomitante avec une augmentation de capital.

La Société aura besoin de fonds supplémentaires pour poursuivre son plan de développement et cela pourra également dépendre de l'atteinte d'étapes de développement, l'obtention de résultats cliniques favorables et/ou l'obtention d'autorisations réglementaires ou d'un succès commercial.

A la date d'arrêté des présents comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues, au moins jusqu'en juillet 2025 sur la base des éléments suivants :

- le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidés nette au 30 juin 2024 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 915 K€ ;
- la signature d'accords avec Edwards Lifesciences Holding, Inc. en juillet 2024 ayant permis de recevoir un paiement initial en numéraire de 15 millions d'euros (cf. note 24) ;

- les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la Société sur le deuxième semestre 2024 et 2025 qui seront consacrés à poursuivre le développement, les études cliniques et la préparation de l'industrialisation pour les 3 dispositifs développés par le Groupe.

Le principe de la continuité de l'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration au regard des données et hypothèses ci-dessus, des engagements reçus, ainsi que des mesures mises en œuvre par la Direction pour assurer le financement de la Société au-delà de juillet 2025.

A ce titre, la Société examine les meilleures options de financement pour accompagner les prochaines étapes de son développement. Affluent Medical envisage de réaliser dans les prochains mois une augmentation de capital. Une telle opération aurait vocation à financer les programmes cliniques en cours, et pourrait bénéficier du soutien de ses actionnaires de référence.

À la date de l'arrêté des comptes, la direction de la Société estime qu'elle devrait être en mesure de trouver le financement adéquat. Toutefois, la Société ne peut pas garantir qu'elle parviendra à l'obtenir.

## Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* : Classement des actifs en courant ou non courant et Classement des passifs en courant ou non courant – Report de la date d'entrée en vigueur, et *Passifs non courant assortis de clauses restrictives* publiés par l'IASB le 23 janvier 2020, le 15 juillet 2020 et 31 octobre 2022 respectivement ;
- Amendements à IFRS 16 *Contrats de location* : Passif de location dans le cadre d'une cession-bail « leaseback », publié par l'IASB le 22 septembre 2022 ;
- Amendements à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir : accords de financement avec les fournisseurs*, publié par l'IASB le 25 mai 2023.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité* publiés par l'IASB le 15 août 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- Amendements sur la classification et l'évaluation des instruments financiers : amendements à IFRS 9 *Financial instruments* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 30 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ; et
- IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, publié par l'IASB le 9 avril 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

La Société n'anticipe pas d'impact significatif de ces normes, amendements de normes et interprétations sur ses états financiers à la date d'adoption.

## Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, la Société n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## 2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

### Périmètre

Selon IFRS 10 *Etats financiers consolidés*, les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à, ou a droit à des rendements variables découlant de son implication dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le groupe acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les entités contrôlées directement par la société mère et indirectement par le biais d'autres entités contrôlées sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La norme IFRS 11.16 *Partenariat* définit les joints ventures comme un partenariat dans lequel les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	Pays	30/06/2024			31/12/2023			30/06/2023		
		% d'intérêt Groupe	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
AFFLUENT MEDICAL SA	France				<b>Société mère</b>					
EPYGON SAS	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
KEPHALIOS SAS	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
KARDIOZIS SAS	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MYOPOWERS MEDICAL TECHNOLOGIES	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
EPYGON Italie SRL	Italie	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MEDEV EUROPA SRL (1)	Roumanie	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SHANGHAI EPGON MEDICAL TECHNOLOGY	Chine	40,00%	40,00%	E	40,00%	40,00%	E	40,00%	40,00%	E
SHANGHAI MYOPOWERS MEDICAL TECHNOLOGY	Chine	40,00%	40,00%	E	40,00%	40,00%	E	40,00%	40,00%	E

(1) Société sans activité opérationnelle créée en 2020.

IG : Intégration globale

E : Mise en équivalence

## 2.3 Monnaie de présentation

Les états financiers du Groupe sont établis en euros (EUR).

## 2.4 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE (pour 1 EUR)	30/06/2024		31/12/2023		30/06/2023	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Leu Roumain LEI / RON	4,9743	4,9773	4,9467	4,9756	4,9342	4,9635
Yuan Ren Min Bi – RMB	7,8011	7,7748	7,6600	7,8509	7,4894	7,8983

## 2.5 Utilisation de jugements et estimations

Pour préparer les états financiers semestriels consolidés résumés, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

## 2.6 Conséquences du conflit en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par les forces russes le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie ont des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 30 juin 2023, au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

### Note 3 : Goodwill

Le goodwill se répartit sur 4 unités génératrices de trésorerie correspondant généralement à une société :

Goodwill (Montant en K€)	30/06/2024	31/12/2023
EPYGON SAS	10 722	10 722
KARDIOZIS SAS	5 422	5 422
KEPHALIOS SAS	8 698	8 698
MYOPOWERS MEDICAL TECHNOLOGIES France	7 361	7 361
<b>TOTAL</b>	<b>32 203</b>	<b>32 203</b>

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur au cours des périodes présentées en application de la norme IAS 36.

Le Groupe avait procédé à un test annuel de dépréciation du goodwill au 31 décembre 2023.

Pour les besoins du test annuel de perte de valeur du goodwill, le Groupe est divisé en 4 unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui correspondent généralement à une société.

Les hypothèses clés retenues par la Société dans le cadre de son test annuel de dépréciation du goodwill au 31 décembre 2023 sont basées sur :

- Des plans de développement établis sur la base d'études et d'analyses de marché incluant des estimations en matière :
  - de cycle de développement des essais cliniques ;
  - de dates de mise sur le marché des dispositifs médicaux ;
  - de pénétration du marché ; ou
  - de mise en place de partenariats ;
- Des taux d'actualisation (WACC) appliqués aux prévisions de l'ordre de 13% pour MYOPOWERS et KEPHALIOS, 13,5% pour KARDIOZIS et 15 % pour EPYGON ;
- Des Taux de croissance à l'infini du flux normatif opérationnel au-delà de la projection de 8 ans pour MYOPOWERS, 12 ans pour EPYGON et KARDIOZIS, 14 ans pour KEPHALIOS de l'ordre de 2 %.

Au 31 décembre 2023, sur la base des évaluations internes réalisées, le Groupe avait conclu que la valeur recouvrable des UGT testés excédait leur valeur comptable. La direction du Groupe estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable.

En particulier :

- une augmentation du taux d'actualisation de 100 points de base n'engendrerait pas un risque de perte de valeur ;
- une diminution des taux de croissance à long terme de 100 points de base n'engendrerait pas un risque de perte de valeur ;
- le décalage d'un an de la date de mise sur le marché et une diminution des estimations de revenus ou de pénétration du marché de 10% n'engendraient pas de risque de perte de valeur.

## Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles

### 4.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Brevets et droits similaires	Logiciel, et autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeur brute</b>			
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	28 501	159	28 660
Acquisition	-	-	-
Cession et reclassement	-	-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2024	28 501	159	28 660
<b>Amortissements</b>			
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	11 514	159	11 673
Augmentation	926	-	926
Diminution	-	-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2024	12 440	159	12 599
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>			
Etat de la situation financière au 31 décembre 2023	16 987	-	16 987
Etat de la situation financière au 30 juin 2024	16 061	-	16 061

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur au cours des périodes présentées en application de la norme IAS 36.

Les brevets et droits similaires sont constitués notamment des technologies développées en interne dont le détail figure ci-dessous :

TECHNOLOGIES DEVELOPPEES EN INTERNE (Montants en K€)	30/06/2024	31/12/2023
<b>Valeurs brutes</b>		
EPYGON	9 786	9 786
KARDIOZIS	2 223	2 223
KEPHALIOS	8 207	8 207
MYOPOWERS	8 280	8 280
<b>Total</b>	<b>28 496</b>	<b>28 496</b>
<b>Amortissements</b>		
EPYGON	4 186	3 226
KARDIOZIS	941	867
KEPHALIOS	3 488	3 218
MYOPOWERS	3 839	3 579
<b>Total</b>	<b>12 454</b>	<b>11 531</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>		
EPYGON	5 600	5 920
KARDIOZIS	1 282	1 356
KEPHALIOS	4 719	4 989
MYOPOWERS	4 441	4 701
<b>Total</b>	<b>16 042</b>	<b>16 965</b>

## 4.2 Immobilisations corporelles

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)</b>	<b>Constructions (Droits d'utilisation)</b>	<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	<b>Installations techniques, matériel et outillage (droits d'utilisation)</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>Matériel informatique (droits d'utilisation)</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>Matériel de bureau (droits d'utilisation)</b>	<b>Matériel de transport (droits d'utilisation)</b>	<b>Immobilisation en cours</b>	<b>Total</b>	<b>Dont droits d'utilisation</b>
<b>Valeur Brute</b>											
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 515</b>	<b>900</b>	<b>296</b>	<b>97</b>	<b>127</b>	<b>894</b>	<b>14</b>	<b>78</b>	<b>-</b>	<b>3 921</b>	<b>2 030</b>
Acquisition	-	8	-	2	35	51	-	-	3	99	35
Cession et reclassement	-	(111)	111	-	-	-	-	-	-	-	111
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>1 515</b>	<b>797</b>	<b>407</b>	<b>99</b>	<b>162</b>	<b>945</b>	<b>14</b>	<b>78</b>	<b>3</b>	<b>4 020</b>	<b>2 176</b>
<b>Amortissements</b>											
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>778</b>	<b>580</b>	<b>203</b>	<b>74</b>	<b>51</b>	<b>561</b>	<b>4</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>2 325</b>	<b>1 109</b>
Augmentation	73	33	6	3	103	56	-	-	-	274	182
Diminution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>851</b>	<b>612</b>	<b>209</b>	<b>78</b>	<b>154</b>	<b>617</b>	<b>4</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>2 598</b>	<b>1 291</b>
<b>Valeur nette comptable</b>											
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>737</b>	<b>320</b>	<b>93</b>	<b>23</b>	<b>76</b>	<b>332</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>1 596</b>	<b>921</b>
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>664</b>	<b>184</b>	<b>198</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>327</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1 422</b>	<b>886</b>

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur au cours des périodes présentées en application de la norme IAS 36.

### Droits d'utilisation

Sur le premier semestre 2024, la Société a mis en place un contrat de « lease-back » avec option d'achat portant sur un équipement de simulation de pulsations cardiaques (servant de formation pour la procédure d'implantation) pour un montant de 111 K€. Compte tenu de l'existence d'une option d'achat, la cession ne constitue pas une vente selon IFRS 15. La Société a ainsi continué de reconnaître l'actif et comptabilise les paiements reçus comme un passif financier.

**Note 5 : Participations dans les sociétés mise en équivalence**

<b>VALEUR DES TITRES MIS EN EQUIVALENCE (Montants en K€)</b>	<b>JV SHANGHAI EPYGON</b>	<b>JV SHANGHAI MYOPOWERS</b>	<b>Total des titres mis en équivalence</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	-	-	-
Quote-part de résultat des MEE	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2024</b>	-	-	-

Les données en 100% relatives aux coentreprises sont les suivantes :

<b>DONNEES RELATIVES AUX CO-ENTREPRISES (Montant en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>			<b>31/12/2023</b>		
	<b>JV SHANGHAI EPYGON</b>	<b>JV SHANGHAI MYOPOWERS</b>	<b>Total</b>	<b>JV SHANGHAI EPYGON</b>	<b>JV SHANGHAI MYOPOWERS</b>	<b>Total</b>
Chiffres d'affaires	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	(1 331)	(788)	<b>(2 119)</b>	(2 315)	(1 233)	<b>(3 548)</b>
Résultat net	(1 331)	(788)	<b>(2 119)</b>	(2 315)	(1 233)	<b>(3 548)</b>
<b>Pourcentage de détention</b>	<b>40,00%</b>	<b>40,00%</b>	<b>40,00%</b>	<b>40,00%</b>	<b>40,00%</b>	<b>40,00%</b>
<b>Quote-part théorique du résultat des sociétés mises en équivalence</b>	(532)	(315)	(847)	(473)	(319)	(792)
<b>Quote-part retenue du résultat des sociétés mises en équivalence (1)</b>	-	-	-	-	-	-

(1) La Société comptabilise la quote-part de résultat des Joint-Ventures Shanghai Epygon Medical Technology Co., Ltd, et Shanghai Myopowers Medical Technology comme suit :

- Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une Joint-Ventures excède la valeur comptable de sa participation dans celle-ci, le groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures.
- Lorsque la quote-part est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires ne font pas l'objet d'une provision
- Si l'entité détenue dégage ultérieurement des profits, le groupe ne recommencera à comptabiliser sa quote-part dans les bénéfices qu'à compter du moment où cette quote-part est égale ou supérieure à sa quote-part dans les pertes nettes non comptabilisées.

La valeur d'équivalence a été déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres.

Sur la base des éléments bilantiels des deux joint-ventures disponibles au 31 décembre 2021, et au regard des dépenses engagées par les deux joint-ventures sur l'exercice 2022, l'exercice 2023 et sur le premier semestre 2024, la Société a décidé de retenir une valeur d'équivalence nulle au 31 décembre 2023 comme au 30 juin 2024.



**Note 6 : Actifs financiers**

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (Montant en K€)	Retenue de garantie préfinancement CIR	Autres dépôts et cautionnements	Contrat de liquidité	TOTAL
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>53</b>	<b>97</b>
Augmentations	18	-	-	18
Diminutions	-	-	(13)	(13)
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2024</b>	<b>36</b>	<b>26</b>	<b>40</b>	<b>102</b>

À la suite de son introduction en bourse sur le marché Euronext Paris, la Société a signé un contrat de liquidité avec un établissement spécialisé afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Affluent Medical.

Dans ce cadre, la Société a confié 400 K€ à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Les actions acquises au titre de ce contrat sont comptabilisées en actions propres de la Société pour leurs coûts d'acquisition.

Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré dans les capitaux propres.

La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

**Note 7 : Autres créances**

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	30/06/2024	31/12/2023
Crédit d'impôt recherche (1)	1 856	1 527
Taxe sur la valeur ajoutée (2)	2 253	1 735
Charges constatées d'avance (3)	974	653
Avances et acomptes fournisseurs	137	81
Divers	342	139
<b>Total autres créances courantes</b>	<b>5 561</b>	<b>4 135</b>

**(1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)**

- CIR estimé au 30 juin 2024 : 649 K€
- CIR 2023 : 1 207 K€, dont une partie de la créance a fait l'objet d'un préfinancement au cours du premier semestre 2024 (cf. note 11).

**(2) Taxe sur la valeur ajoutée**

- Dans le cadre de l'avancement des dépenses dans le lancement des produits du Groupe, la Société constate un crédit de TVA aux différentes clôtures présentées

**(3) Les charges constatées d'avance** sont liées à l'activité courante du Groupe et concernent essentiellement des honoraires.

**Note 8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie**

<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Comptes bancaires	915	1 658
Equivalents de trésorerie	-	-
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>915</b>	<b>1 658</b>

**Note 9 : Capital****Composition du capital social**

<b>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Capital (en K€)	3 315	3 090
Nombre d'actions ordinaires	33 145 693	30 901 648
Valeur nominale (en euros)	0,1 €	0,1 €

Le nombre d'actions de la Société ne comprend pas les bons de souscription d'actions (« BSA »), bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à des salariés, dirigeants, administrateurs et prestataires externes et non encore exercés.

**Evolution du capital**

Au cours du premier semestre 2024, le capital social de la Société a évolué de la façon suivante :

- Augmentation de capital social en janvier 2024 pour un montant de 3 500 K€ ayant généré l'émission de 2 243 588 actions (224 K€ en capital social et 3 276 K€ en primes d'émission) ;
- Exercice de 22 448 BSAR ayant généré l'émission de 457 actions pour un montant de 0,9 K€ (0,05 K€ en capital social et 0,85 K€ en primes d'émission).

Le capital social de la Société s'élève à 3 314 569,30 euros au 30 juin 2024.

**Emission de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)**

Dans le cadre de l'augmentation de capital du 6 mars 2023, chaque action nouvelle émise était assortie d'un bon de souscription d'actions remboursables (BSAR).

Les BSAR pourront être exercés à tout moment à compter de la date d'émission jusqu'au 31 décembre 2025. Les BSAR qui n'auront pas été exercés à l'issue de cette période d'exercice deviendront caducs de plein droit et perdront toute valeur.

Huit BSAR donne le droit de souscrire une action ordinaire nouvelle de la Société, moyennant le versement d'un prix d'exercice de :

- 1,50 euros entre la date d'émission des BSAR et les 9 mois suivant cette date d'émission (inclus) (soit le 5 décembre 2023) ; puis

- 1,95 euros entre le jour suivant les 9 mois de la date d'émission des BSAR (soit le 6 décembre 2023) et la date d'échéance des BSAR fixée au 31 décembre 2025 après leur date d'émission.

Cette parité d'exercice pourra être ajustée à l'issue d'opérations que la Société pourrait réaliser, à compter de la date d'émission des BSAR, afin de maintenir les droits des porteurs de BSAR.

La Société pourra, à son seul gré, procéder, à tout moment, à compter de l'émission des BSAR jusqu'à la fin de leur période d'exercice au 31 décembre 2025, au remboursement anticipé de l'intégralité des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro ; toutefois, de tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne pondérée par les volumes de l'action Affluent Medical sur les 10 séances de bourse précédant la date de publication de l'avis de remboursement anticipé multipliée par la parité d'exercice en vigueur, excède 140% du prix d'exercice des BSAR à cette date. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 €, les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR sur la base du prix d'exercice fixé à cette date par action nouvelle avant la date fixée pour le remboursement et bénéficier ainsi économiquement de l'exercice des BSAR.

### **Politique de gestion du capital**

La politique du Groupe consiste à maintenir une assise financière suffisante afin de préserver la confiance des investisseurs et des créanciers et de soutenir la croissance future de l'entreprise.

Suite à l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé le 14 juin 2021 un contrat de liquidité afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action de la Société. Dans ce cadre, la Société a confié 400 K€ à Kepler Cheuvreux afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

La Société a procédé à plusieurs versements complémentaires au contrat de liquidité :

- 130 K€ en août 2021 ;
- 35 K€ en 2022 ; et
- 35 K€ en juillet 2023.

Au 30 juin 2024, au titre de ce contrat, 133 211 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres et 40 K€ au titre du compte espèces figurent en actifs financiers non courants.

### **Frais d'émission**

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés, nets d'impôt, en déduction des capitaux propres.

Dans le cadre de l'augmentation du capital de janvier 2024, la Société a encouru des frais à hauteur de 245 K€ enregistrés en moins de la prime d'émission dont 236 K€ au 31 décembre 2023 et 9 K€ sur le premier semestre 2024.

Dans le cadre de l'augmentation du capital de juillet 2024, la Société a encouru des frais à hauteur de 61 K€ enregistrés en moins de la prime d'émission sur le premier semestre 2024.

### **Dividendes**

La Société n'a versé aucun dividende au cours des exercices présentés.

**Note 10 : Paiements fondés en actions****10.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)**

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues			Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black & Scholes)
		Nombre total de bons attribués	Date d'échéance contractuelle	Prix d'exercice	Terme attendu	Volatilité	Taux sans risque	
BSA 2018-1	09/04/18	1 644	10 ans	5,00 €	6 ans	34,36%	0,07%	2
BSA 2018-2	09/04/18	131 520	10 ans	5,00 €	6 ans	34,36%	0,07%	169
BSA 2020-1	08/07/20	32 080	10 ans	5,89 €	6 ans	39,94%	-0,60%	58

**Evolution du nombre de bons en circulation**

Type	Date d'attribution	Nombre de BSA en circulation				30/06/2024
		31/12/2023	Emis	Exercés	Caducs	
BSA 2018-1	09/04/18	1 644	-	-	-	1 644
BSA 2018-2	09/04/18	65 760	-	-	-	65 760
BSA 2020-1	08/07/20	32 080	-	-	-	32 080
<b>TOTAL</b>		<b>99 484</b>	-	-	-	<b>99 484</b>

Les conditions d'acquisition des droits (conditions de performance et condition de service) définis pour chaque plan de BSA n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 2023.

**10.2 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BSPCE »)**

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues			Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black & Scholes)
		Nombre total de bons attribués	Date d'échéance contractuelle	Prix d'exercice	Terme attendu	Volatilité	Taux sans risque	
BSPCE 2018-1	09/04/18	1 339 866	10 ans	5,00 €	6 ans	34,36%	0,07%	2 195
BSPCE 2018-2	09/04/18	961 741	10 ans	5,00 €	6 ans	34,36%	0,07%	1 576
BSPCE 2019-2	10/07/19	300 600	10 ans	6,10 €	6 ans	35,63%	-0,54%	599
BSPCE 2019-3	01/10/19	200 400	10 ans	6,10 €	6 ans	35,92%	-0,70%	399
BSPCE 2020-2	07/12/20	226 300	10 ans	5,89 €	6 ans	38,69%	-0,73%	467
BSPCE 2021-1	20/07/21	125 000	10 ans	6,93 €	6 ans	34,08%	-0,66%	276
BSPCE 2021-2	20/07/21	30 000	10 ans	6,93 €	6 ans	34,08%	-0,66%	66
BSPCE 2021-3	20/07/21	70 000	10 ans	6,93 €	6 ans	34,08%	-0,66%	155
BSPCE 2021-4	20/07/21	250 000	10 ans	6,93 €	6 ans	34,08%	-0,66%	552
BSPCE 2021-5	20/07/21	30 000	10 ans	6,00 €	6 ans	34,08%	-0,58%	66
BSPCE 2021-6	20/07/21	476 500	10 ans	6,00 €	6 ans	34,08%	-0,58%	865
BSPCE 2022-1	17/10/22	360 000	10 ans	1,75 €	6 ans	43,57%	2,11%	266
BSPCE 2022-2	17/10/22	480 000	10 ans	1,75 €	6 ans	43,57%	2,11%	364
BSPCE 2022-3	17/10/22	120 000	10 ans	1,75 €	6 ans	43,57%	2,11%	93
BSPCE 2023-1	06/12/22	83 000	10 ans	1,71 €	6 ans	42,13%	-0,58%	60
BSPCE 2023-2	11/05/23	120 000	10 ans	1,50 €	6 ans	42,36 %	2,19%	209
BSPCE 2023-3	11/05/23	290 000	10 ans	1,50 €	6 ans	42,36 %	2,19%	209

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		Hypothèses retenues			Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black & Scholes)	
		Nombre total de bons attribués	Date d'échéance contractuelle	Prix d'exercice	Terme attendu	Volatilité		Taux sans risque
BSPCE 2023-4	05/12/23	353 124	5 ans	1,20 €		45,20%	2,27%	86
BSPCE 2023-5	05/12/23	265 000	10 ans	1,20 €		45,20%	2,27%	123
BSPCE 2023-6	05/12/23	150 000	10 ans	1,20 €		45,20%	2,27%	71
BSPCE 2023-7	05/12/23	220 000	10 ans	1,20 €		45,20%	2,27%	113
BSPCE 2023-8	05/12/23	25 000	10 ans	1,20 €		45,20%	2,27%	13
BSPCE 2024-1	24/04/24	165 726	10 ans	1,85 €		42,80%	2,60%	101
BSPCE 2024-2	24/04/24	331 452	10 ans	1,85 €		42,80%	2,60%	202
BSPCE 2024-3	24/04/24	125 000	10 ans	1,85 €		42,80%	2,60%	76
BSPCE 2024-4	24/04/24	75 000	10 ans	1,85 €		42,80%	2,60%	46
BSPCE 2024-5	24/04/24	165 726	10 ans	1,85 €		42,80%	2,60%	101
BSPCE 2024-6	24/04/24	165 726	10 ans	1,85 €		42,80%	2,60%	101

## Evolution du nombre de BSPCE en circulation

Nombre d'options en circulation						
Type	Date d'attribution	31/12/2023	Emis	Exercés	Caducs	30/06/2024
BSPCE 2018-1(1)	09/04/18	93 708	-	-	-	93 708
BSPCE 2018-2(1)	09/04/18	73 980	-	-	-	73 980
BSPCE 2019-2	10/07/19	50 100	-	-	-	50 100
BSPCE 2019-3(1)	01/10/19	200 400	-	-	-	200 400
BSPCE 2020-2(1)	07/12/20	16 843	-	-	(16 843)	-
BSPCE 2021-1(1)	07/12/20	-	-	-	-	-
BSPCE 2021-2(1)	07/12/20	-	-	-	-	-
BSPCE 2021-3(1)	07/12/20	-	-	-	-	-
BSPCE 2021-4(1)	07/12/20	-	-	-	-	-
BSPCE 2021-5	07/12/20	30 000	-	-	-	30 000
BSPCE 2021-6(1)	07/12/20	20 437	-	-	-	20 437
BSPCE 2022-1	17/10/22	360 000	-	-	-	360 000
BSPCE 2022-2	17/10/22	145 000	-	-	-	145 000
BSPCE 2022-2	17/10/22	185 000	-	-	-	185 000
BSPCE 2022-2	17/10/22	150 000	-	-	-	150 000
BSPCE 2022-3	17/10/22	105 000	-	-	(15 000)	90 000
BSPCE 2022-3	17/10/22	15 000	-	-	-	-
BSPCE 2023-1	06/12/22	83 000	-	-	-	83 000
BSPCE 2023-2	11/05/23	105 000	-	-	-	105 000
BSPCE 2023-3	11/05/23	290 000	-	-	-	290 000
BSPCE 2023-4	05/12/23	353 124	-	-	-	353 124
BSPCE 2023-5	05/12/23	280 000	-	-	-	280 000
BSPCE 2023-6	05/12/23	150 000	-	-	(71 719)	78 281
BSPCE 2023-7	05/12/23	220 000	-	-	-	220 000
BSPCE 2023-8	05/12/23	25 000	-	-	-	25 000
BSPCE 2024-1	24/04/24	-	165 726	-	-	165 726
BSPCE 2024-2	24/04/24	-	331 452	-	-	331 452
BSPCE 2024-3	24/04/24	-	125 000	-	-	125 000
BSPCE 2024-4	24/04/24	-	75 000	-	-	75 000
BSPCE 2024-5	24/04/24	-	165 726	-	-	165 726
BSPCE 2024-6	24/04/24	-	165 726	-	-	165 726
<b>TOTAL</b>		<b>2 951 592</b>	<b>1 028 630</b>	-	-	<b>3 868 440</b>

Les conditions d'acquisition des droits (conditions de performance et condition de service) définis pour chaque plan de BSPCE n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 2023.

Le plan de **BSPCE**<sub>2024-1</sub> a une condition de performance liée à la signature d'un accord concernant le produit Kalios.

Le plan de **BSPCE**<sub>2024-2</sub> a une période d'acquisition des droits pour 70,0% s'étalant sur 48 mois à compter de la signature d'un accord concernant le produit Kalios, pour 30,0% soumis à des conditions de performance liées à l'atteinte d'étapes spécifiques dans le développement des essais cliniques des programmes Kalios, Epygon et Artus.

Le plan de **BSPCE**<sub>2024-3</sub> a une période d'acquisition des droits pour s'étalant sur 48 mois : 1/4 après 12 mois suivant la signature d'un accord concernant le produit Kalios puis 1/48<sup>e</sup> sur les 36 mois suivants.

Le plan de **BSPCE**<sub>2024-4</sub> a une période d'acquisition des droits pour 70,0% s'étalant sur 48 mois : 1/4 après 12 mois suivant la signature d'un accord concernant le produit Kalios puis 1/48<sup>e</sup> sur les 36 mois suivants, pour 30,0% soumis à des conditions de performance liées à l'atteinte d'étapes spécifiques dans le développement des essais cliniques des programmes Kalios, Epygon et Artus.

Les plans de **BSPCE**<sub>2024-5</sub> et **BSPCE**<sub>2024-6</sub> ont une période d'acquisition des droits pour 70,0% s'étalant sur 48 mois : 1/48<sup>e</sup> par mois suivant la signature d'un accord concernant le produit Kalios, pour 30,0% soumis à des conditions de performance liées à l'atteinte d'étapes spécifiques dans le développement des essais cliniques des programmes Kalios, Epygon et Artus.

### 10.3 Attribution d'actions gratuites (« AGA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues			Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black & Scholes)
		Nombre total de bons attribués	Date d'échéance contractuelle	Prix d'exercice	Terme attendu	Volatilité	Taux sans risque	
<b>AGA</b> <sub>2021-1</sub>	20/07/2021	4 050	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	28
<b>AGA</b> <sub>2023-1</sub>	17/10/2023	1 300	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2

Au 30 juin 2024, il n'y a plus d'actions gratuites en cours d'acquisition de droits.

**10.4 Charges comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 au cours des périodes présentées**

La Société a enregistré une charge relative aux paiements fondés sur des actions de 444 K€ au 30 juin 2024 et 342 K€ au 30 juin 2023.

La charge cumulée s'élève à 6 315 K€ au 30 juin 2024 et 5 445 K€ au 30 juin 2023.

**Note 11 : Emprunts et dettes financières**

<b>DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Avances remboursables et prêt à l'innovation	12 729	13 140
Prêts garantis par l'Etat	895	1 268
Autres emprunts et dettes divers	3	3
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>13 627</b>	<b>14 411</b>
Dettes sur obligations locatives non courantes	633	646
Dérivés passifs non courants	-	-
<b>Total des dettes financières de nature non courantes</b>	<b>14 260</b>	<b>15 057</b>
Avances remboursables	1 640	704
Prêt à taux zéro	744	740
Préfinancements des créances de Crédit d'Impôt Recherche	546	299
Concours bancaires courants	1	1
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>2 931</b>	<b>1 744</b>
Dettes sur obligations locatives courantes	312	333
Dérivés passifs courants	267	368
<b>Total des dettes financières de nature courantes</b>	<b>3 510</b>	<b>2 445</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>17 770</b>	<b>17 502</b>

**Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan**

(montants en milliers d'euros)	Valeur de remboursement		Option de conversion comptabilisée en capitaux propres	Bifurcation des dérivés passifs	Intérêts courus	Coût amorti	Valeur au bilan au 30/06/2024
	31/12/2023	30/06/2024					
Dettes sur obligations locatives	978	945	-	-	-	-	945
Avances remboursables	13 871	14 389	-	-	-	(20)	14 368
Prêts garantis par l'Etat	1 975	1 606	-	-	-	32	1 638
Préfinancement du CIR	299	537	-	-	-	8	546
Dérivé passif	368	267	-	-	-	-	267
Autres emprunts et dettes divers	3	2	-	-	-	-	3
Concours bancaires courants	1	1	-	-	-	-	1
<b>Total dettes financières</b>	<b>17 495</b>	<b>17 756</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>17 770</b>

## Tableau de variation des dettes financières

<b>DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Encais- sement</b>	<b>Rembourse- ment</b>	<b>Impact du coût amorti</b>	<b>Nouvelle dette financière relative droits d'utilisation</b>	<b>Sortie de contrats IFRS 16</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Intérêts courus</b>	<b>Imputation dépôt de garantie</b>	<b>Transfert entre dettes non courantes et dettes courantes</b>	<b>30/06/2024</b>
Avances remboursables et prêt à l'innovation	13 140	-	-	-	-	-	-	618	-	(1 029)	12 729
Prêts garantis par l'Etat	1 268	-	-	-	-	-	-	-	-	(374)	895
Autres emprunts et dettes divers	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>14 411</b>	-	-	-	-	-	-	618	-	(1 402)	13 626
Dettes sur obligations locatives non courantes	646	111	-	-	35	-	-	-	-	(159)	633
Dérivé passif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>15 057</b>	111	-	-	35	-	-	618	-	(1 561)	14 259
Avances remboursables et prêt à l'innovation	704	-	(100)	7	-	-	-	-	-	1 029	1 640
Prêts garantis par l'Etat	740	-	(369)	(1)	-	-	-	-	-	374	744
Préfinancement du CIR	299	537	(299)	8	-	-	-	-	-	-	546
Autres emprunts et dettes divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>1 744</b>	537	(768)	14	-	-	-	-	-	1 402	2 930
Dettes sur obligations locatives courantes	333	-	(180)	-	-	-	-	-	-	159	312
Dérivé passif	368	-	-	-	-	-	(100)	-	-	-	267
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>2 445</b>	537	(948)	14	-	-	(100)	-	-	1 561	3 509
<b>Total dettes financières</b>	<b>17 502</b>	648	(948)	14	35	-	(100)	618	-	-	17 770



### 11.1 Avances remboursables et prêt à l'innovation

<b>EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DU PRET A L'INNOVATION (Montants en K€)</b>	<b>BPI innovation AFFLUENT MEDICAL</b>	<b>Projet MIVANA EPYGON</b>	<b>Projet MIVANA KEPHALIOS</b>	<b>Projet PIAVE ARTUS MYOPOWERS</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>723</b>	<b>3 612</b>	<b>1 377</b>	<b>8 132</b>	<b>13 844</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(100)	-	-	-	(100)
Intérêts courus	-	244	103	271	618
Subventions	-	-	-	-	-
Charges financières	7	-	-	-	7
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>630</b>	<b>3 856</b>	<b>1 480</b>	<b>8 403</b>	<b>14 368</b>

#### Ventilation des avances remboursables et du prêt à l'innovation par échéances, en valeur de remboursement

<b>ECHEANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DU PRET A L'INNOVATION, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)</b>	<b>BPI innovation AFFLUENT MEDICAL</b>	<b>Projet MIVANA EPYGON</b>	<b>Projet MIVANA KEPHALIOS</b>	<b>Projet PIAVE ARTUS MYOPOWERS</b>	<b>Total</b>
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>650</b>	<b>3 856</b>	<b>1 480</b>	<b>8 403</b>	<b>14 389</b>
Part à moins d'un an	200	-	-	1 462	1 662
Part entre un an à 2 ans	200	377	147	1 949	2 672
Part entre 2 ans et 3 ans	200	628	244	1 949	3 021
Part entre 3 ans et 4 ans	50	753	293	1 042	2 139
Part entre 4 ans et 5 ans	-	753	293	836	1 883
Part à plus de 5 ans	-	1 345	503	1 165	3 013

#### 11.1.1 Prêt BPI Innovation

Le 8 avril 2020, la Société a conclu un contrat avec BPI France pour un prêt de 1 000 K€ avec un versement en une seule fois et portant intérêt à 1,14% pour le « développement d'un dispositif médical disruptif (anneau mitral réglable) permettant de lutter contre les insuffisances mitrales récidivantes ».

La Société a reçu un total de 1 000 K€ en lien avec ce contrat et a satisfait les conditions de réussite de ce projet.

Suite à la réussite du projet, le calendrier de remboursement est le suivant : 50 K€ par trimestre du 30 septembre 2023 au 30 juin 2027 (20 versements).

Dans le référentiel IFRS, le fait que le prêt supporte le paiement d'un intérêt annuel plus faible que le marché revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à un taux plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant du prêt au coût historique et celui du prêt actualisé à un taux d'endettement marginal (3,10%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

### 11.1.2 Avance remboursable « **Projet MIVANA** »

Le 28 septembre 2015, les Sociétés KEPHALIOS et EPYGON, en partenariat avec les entités MDB TEXINOV et IFTH (Institut Français du Textile et de l'Habillement) ont conclu un contrat avec BPI France pour :

- des avances remboursables d'un montant maximal de 5 458 K€ (dont 4 512 K€ pour les sociétés du groupe AFFLUENT MEDICAL) avec des versements en plusieurs tranches selon l'atteinte « d'étape clé » et ne portant pas intérêt pour le « développement de dispositifs médicaux innovants et techniques dérivés de l'industrie textile pour la création d'une filière cardiovasculaire nationale ».
- des subventions d'un montant maximal de 3 122 K€ (dont 1 957 K€ pour les sociétés du groupe AFFLUENT MEDICAL)

L'aide accordée par BPI France se décompose en subventions et en avances remboursables.

#### **Contrat entre EPYGON et BPIFrance**

La société EPYGON a reçu un total de 2 319 K€ en lien avec ce contrat et a satisfait les conditions de réussite des étapes clés 1, 2 et 3, sur un total de 4 étapes clés.

Suite à la réussite des étapes clés 1, 2 et 3, le calendrier de remboursement est le suivant :

- 500 K€ au 30 juin 2023 (1 versement) ;
- 800 K€ au 30 juin 2024 (1 versement) ;
- 1 100 K€ au 30 juin 2024 (1 versement) ;
- 1 350 K€ au 30 juin 2025 (1 versement).

Au cours de l'exercice 2021, la société Epygon a renégocié avec BPIFrance afin de rééchelonner les remboursements prévus initialement. Dans ce cadre, BPIFrance a accepté de décaler de 18 mois la date de fin des remboursements, qui suivront le calendrier suivant :

- 500 K€ au 31 décembre 2024 (1 versement) ;
- 800 K€ au 31 décembre 2024 (1 versement) ;
- 1 100 K€ au 31 décembre 2025 (1 versement) ;
- 1 350 K€ au 31 décembre 2026 (1 versement).

Le contrat conclu entre BPIFrance et EPYGON prévoit le paiement d'un versement complémentaire à partir du moment où la société aura remboursé en totalité les avances reçues. La société s'engage, pendant une durée de 5 (cinq) années consécutives après la date de la terminaison dudit remboursement et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 20 000 000 € (vingt millions d'euros), à verser 2% (deux pour cent) du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du Projet.

- Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 000 000 € (six millions d'euros).
- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et les versements complémentaires est limitée à 15 (quinze) années.

Au cours de l'exercice 2023, la société EPYGON a renégocié avec BPIFrance afin de rééchelonner les remboursements prévus de 2 ans selon le calendrier suivant :

- 377 K€ au 31 décembre 2025 (1 versement) ;
- 628 K€ au 31 décembre 2026 (1 versement) ;
- 753 K€ au 31 décembre 2027 (1 versement) ;
- 753 K€ au 31 décembre 2028 (1 versement).

### **Contrat entre KEPHALIOS et BPIFrance**

La société KEPHALIOS a reçu un total de 892 K€ en lien avec ce contrat et a satisfait les conditions de réussite des étapes clés 1, 2 et 3, sur un total de 4 étapes clés.

Suite à la réussite des étapes clés 1, 2 et 3, le calendrier de remboursement est le suivant :

- 100 K€ au 30 juin 2023 (1 versement) ;
- 250 K€ au 30 juin 2024 (1 versement) ;
- 350 K€ au 30 juin 2024 (1 versement) ;
- 450 K€ au 30 juin 2025 (1 versement).

Au cours de l'exercice 2021, la société KephaliOS a renégocié avec BPIFrance afin de rééchelonner les remboursements prévus initialement. Dans ce cadre, BPIFrance a accepté de décaler de 18 mois la date de fin des remboursements, qui suivront le calendrier suivant :

- 100 K€ au 31 décembre 2024 (1 versement) ;
- 250 K€ au 31 décembre 2024 (1 versement) ;
- 350 K€ au 31 décembre 2025 (1 versement) ;
- 450 K€ au 31 décembre 2026 (1 versement).

KEPHALIOS devra s'acquitter en sus du calendrier de remboursement forfaitaire prévisionnel, le cas échéant, d'une annuité égale à :

- 30% (trente pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle issus du projet, perçus au cours de l'année calendaire précédente,
- 30% (trente pour cent) du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Les sommes dues à Bpifrance en application du présent alinéa seront déduites en priorité et à due concurrence de l'ultime échéance et le cas échéant des précédentes.

Le contrat conclu entre BPIFrance et KEPHALIOS prévoit le paiement d'un versement complémentaire à partir du moment où la société aura remboursé en totalité les avances reçues. La société s'engage, pendant une durée de 5 (cinq) années consécutives après la date de la terminaison dudit remboursement et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 10 000 000 € (dix millions d'euros), à verser 2% (deux pour cent) du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du Projet.

- Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 3 000 000 € (trois millions d'euros).
- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et les versements complémentaires est limitée à 15 (quinze) années.

Au cours de l'exercice 2023, la société KephaliOS a renégocié avec BPIFrance afin de rééchelonner les remboursements prévus de 2 ans selon le calendrier suivant :

- 147 K€ au 31 décembre 2025 (1 versement) ;
- 244 K€ au 31 décembre 2026 (1 versement) ;
- 293 K€ au 31 décembre 2027 (1 versement) ;
- 293 K€ au 31 décembre 2028 (1 versement).

### 11.1.3 Avance remboursable « Projet PIAVE ARTUS »

Le 21 juillet 2016, la société MYOPOWERS a conclu un contrat avec BPIfrance pour une avance remboursable d'un montant maximal de 7 796 K€ avec des versements en plusieurs tranches selon l'atteinte « d'étape clé » et ne portant pas intérêt pour le « développement d'un sphincter urinaire artificiel pour le traitement de l'incontinence urinaire d'effort sévère ».

L'aide accordée par BPIfrance se décompose en subvention (pour 201 K€) et en avance remboursable (pour 7 796 K€).

La société a reçu un total de 6 188 K€ en lien avec ce contrat et a satisfait les conditions de réussite des étapes clés 1 et 2.

Le calendrier de remboursement est le suivant : 2 055 K€ par année du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 1<sup>er</sup> septembre 2026 (4 versements).

En mai 2021, la société MYOPOWERS a renégocié avec la BPI afin de décaler les dates d'échéances des prochaines étapes clés ainsi que le début du remboursement de l'avance.

La date de début de remboursement de l'avance a été reporté au 31 décembre 2024 et devrait suivre le calendrier de remboursement suivant :

- 1 949 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (1 versement) ;
- 1 949 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (1 versement) ;
- 1 949 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2027 (1 versement) ;
- 2 451 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2028 (1 versement).

Dans le cadre de la mise en place de l'avance remboursable Projet « PIAVE ARTUS » (cf. note 11.1.4), la société MYOPOWERS devra s'acquitter en sus du calendrier de remboursement forfaitaire prévisionnel, le cas échéant, d'une annuité égale à :

- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle issus du projet, perçus au cours de l'année calendaire précédente,
- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Les sommes dues à BPIfrance en application du présent alinéa seront déduites en priorité et à due concurrence de l'ultime échéance et le cas échéant des précédentes.

Le contrat conclu entre BPIfrance et MYOPOWERS prévoit le paiement d'un versement complémentaire à partir du moment où la société aura remboursé en totalité les avances reçues. La société s'engage, pendant une durée de 4 (quatre) années consécutives après la date de la terminaison dudit remboursement et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 20 000 000 € (vingt millions d'euros), à verser 1% (un pour cent) du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du Projet.

- Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 4 000 000 € (quatre millions d'euros).
- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et les versements complémentaires est limitée à 15 (quinze) années.

## 11.2 Prêts Garantis par l'Etat

### Principes comptables

Le Groupe bénéficie de prêts garantis par l'Etat (« PGE »).

Les PGE ont été initialement enregistrés à la juste valeur qui correspond à la trésorerie reçue, et comptabilisés ensuite selon la méthode du coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif a été déterminé sur la base de la meilleure estimation de la date attendue de remboursement en tenant compte de l'option de prorogation que la Société a l'intention d'exercer.

Au cours de l'année 2020, le groupe a contracté quatre prêts garantis par l'Etat et au cours de l'année 2021, trois nouveaux prêts garantis par l'Etat, pour renforcer sa trésorerie dans le contexte de pandémie COVID-19.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, les prêts garantis par l'Etat avec une échéance de moins d'un an ont été classés en dettes financières courantes, le solde est conservé en dettes financières non courantes.

### Evolution des prêts garantis par l'Etat

EVOLUTION DES PRETS GARANTIS PAR L'ETAT (Montants en K€)	BNP Paribas		Société Générale			CIC	BPI France Affluent Medical	Total
	Affluent Medical	Epygon	Kardiozis	Kephalios	Myopowers			
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>611</b>	<b>173</b>	<b>58</b>	<b>102</b>	<b>569</b>	<b>319</b>	<b>176</b>	<b>2 008</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(128)	(25)	(11)	(20)	(111)	(49)	(25)	(369)
(+/-) intérêts courus	(2)	(1)	-	-	2	-	-	(1)
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>481</b>	<b>147</b>	<b>47</b>	<b>83</b>	<b>460</b>	<b>270</b>	<b>150</b>	<b>1 638</b>

### Ventilation des prêts garantis par l'Etat par échéances, en valeur de remboursement

ECHEANCES DES PRETS GARANTIS PAR L'ETAT, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	BNP Paribas		Société Générale			CIC	BPI France Affluent Medical	Total
	Affluent Medical	Epygon	Kardiozis	Kephalios	Myopowers			
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>473</b>	<b>145</b>	<b>45</b>	<b>80</b>	<b>448</b>	<b>264</b>	<b>150</b>	<b>1 606</b>
Part à moins d'un an	257	51	23	40	224	99	50	742
Part d'un an à 5 ans	216	94	23	40	224	166	100	864
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-

#### 11.2.1 Prêts Garantis par l'Etat BNP Paribas

Le 6 Avril 2020, la société AFFLUENT MEDICAL a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque BNP Paribas dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 1 000 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En février 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 1% avec un coût de garantie de 21 K€.

Le 15 avril 2021, la société AFFLUENT MEDICAL a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque BNP Paribas dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 200 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En février 2022, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,75% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 4 K€.

#### **11.2.2 Prêts Garantis par l'Etat Société Générale**

Le 5 juin 2020, la société EPYGON a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Société Générale dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 90 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,25 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En mars 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,58% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 2 K€.

Le 5 juin 2020, la société KARDIOZIS a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Société Générale dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 160 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,25 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En mars 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,58% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 3 K€.

Le 5 juin 2020, la société KEPHALIOS a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Société Générale dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 890 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,25 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En mars 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,58% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 19 K€.

### 11.2.3 Prêts Garantis par l'Etat CIC

Le 5 février 2021, la société MYOPOWERS a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque CIC dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 395 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En novembre 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,70% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 8K€.

### 11.2.3 Prêts Garantis par l'Etat BPIFrance

Le 6 mai 2021, la société AFFLUENT MEDICAL a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque BPIFrance dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 200 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 2,35 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En février 2022, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 3,35%, prime de garantie de l'Etat incluse.

## 11.3 Emprunts obligataires et emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires sont intégralement remboursés au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024.

### 11.3.1 Emprunt Obligataire non convertible KREOS

Le 26 octobre 2018, la Société a conclu un « venture loan agreement » avec Kreos Capital tenant lieu de contrat cadre organisant l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant pouvant atteindre 12 M€ au travers de l'émission d'une tranche de 4 millions d'euros et de deux tranches pouvant aller jusqu'à 4 millions chacune, l'émission de 196 722 bons de souscriptions d'actions (BSA2018-KREOS).

Le « venture loan agreement » prévoit le nantissement des actifs de la Société (incluant une part de la propriété intellectuelle de la Société) au bénéfice de Kreos Capital.

Chaque tranche porte intérêts à 10% par an. Toutes les tranches d'emprunts non convertibles émises sont remboursables en 36 mensualités avec un différé de remboursement de 6 mois.

Selon les termes du contrat, la Société a la possibilité à tout moment, à condition de respecter une notification préalable à Kreos Capital d'au moins 30 jours, de rembourser ou racheter les emprunts obligataires non convertibles. Le remboursement sera égal au (1) montant du principal restant dû, augmenté de (2) la somme des intérêts que la Société aurait dû acquitter sur la durée restante de la tranche concernée, actualisé au taux de 4% par an.

La tranche A a été émise lors de la signature du contrat, le 29 octobre 2018, et la tranche B le 1<sup>er</sup> juin 2019. Le tirage de la tranche C ne pourra pas avoir lieu, l'échéance du 30 septembre 2019 ayant été dépassée et faute de satisfaction des conditions requises.

Un dépôt de garantie de 256 K€ (128 K€ par tranche) a été retenu par Kreos Capital sur les versements effectués. Il sera déduit de la dernière mensualité. Il est présenté en « Autres actifs financiers non courants ».

Chaque BSA2018-KREOS confère le droit de souscrire à un nombre d'actions N tel que  $N = 6,10 / RP$  avec RP tel que défini ci-dessous.

Le Prix d'exercice (RP) est fixé au prix le plus bas entre i) la somme de 6,10 € et ii) le prix le plus bas retenu au cours des différentes augmentations de capital étant intervenues entre la date d'émission des BSA2018-KREOS et la date d'exercice, diminué d'une décote de 20%.

La période d'exercice de chaque BSA débute à la date d'émission et se termine à la date la plus tôt entre i) le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la date d'émission, ii) la date de transfert de propriété de plus de 80% des actions tel que décrit par le Pacte d'Actionnaires, ou iii) le 5<sup>ème</sup> anniversaire de l'Introduction en Bourse de la Société.

#### Traitement comptable

Conformément à IFRS 9, la dette non convertible est évaluée selon la méthode du coût amorti.

Après analyse, les BSA attachés à la Tranche A (BSA2018-KREOS) ont été comptabilisés en dérivé passif et évaluée à la juste valeur avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat conformément à IFRS 9.

La juste valeur a été déterminée par l'application du modèle de valorisation Black-Scholes avec les principales hypothèses suivantes :

BSA émis au profit de KREOS	Tranche A		
	A l'émission (26/10/2018)	31/12/2023	30/06/2024
Nombre de BSA	65 574	65 574	65 574
Prix d'exercice	4,71 €	1,08 €	1,08 €
Terme contractuel	5,05	2,37	1,87
Volatilité	34,92%	44,70%	49,04%
Taux sans risque	-0,19%	2,45%	2,80%
<b>Valeur du dérivé (en K€)</b>	<b>147</b>	<b>184</b>	<b>134</b>
<b>Variation de la juste valeur au cours de la période (en K€)</b>			<b>(50)</b>

BSA émis au profit de KREOS	Tranche B		
	A l'émission (01/06/2019)	31/12/2023	30/06/2024
Nombre de BSA	65 574	65 574	65 574
Prix d'exercice	4,71 €	1,08 €	1,08 €
Terme contractuel	6,96	2,37	1,87
Volatilité	36,57%	44,70%	49,04%
Taux sans risque	-0,51%	2,45%	2,80%
<b>Valeur du dérivé (en K€)</b>	<b>144</b>	<b>184</b>	<b>134</b>
<b>Variation de la juste valeur au cours de la période (en K€)</b>			<b>(50)</b>



Au cours de l'exercice 2022, la Société a remboursé intégralement l'emprunt obligataire non convertible. Les dépôts de garantie ont été imputés sur la dernière échéance.

Au 30 juin 2024, il reste en circulation 65 574 BSA émis au profit de Kreos au titre de la tranche A (valorisés en dérivé passif pour 134 K€) et 65 574 BSA émis au profit de Kreos au titre de la tranche B (valorisés en dérivé passif pour 134 K€).

Les mainlevées des sûretés de premier rang, mis en place dans le cadre du Venture Loan, sur les principaux actifs corporels et incorporels de la Société, notamment sur son fonds de commerce, les droits de propriété intellectuelle relatifs à ses principaux dispositifs médicaux, ainsi qu'un nantissement des comptes bancaires et des créances de la Société sont intervenues au premier semestre 2024.

## 11.4 Dettes liées aux obligations locatives

### Evolution des dettes sur obligations locatives

<b>EVOLUTION DES DETTES SUR OBLIGATIONS LOCATIVES (Montant en K€)</b>	<b>Dettes liées aux obligations Locatives</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>978</b>
(+) Augmentation	146
(-) Remboursement	(180)
(-) Sortie anticipée de contrat	-
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>945</b>

Au cours du premier semestre 2024, les dettes locatives ont diminué de 180 K€, correspondant au remboursement linéaire des contrats de location comptabilisé sous IFRS 16.

### Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

<b>DETTE LOCATIVE COURANTE ET NON COURANTE (montant en K€)</b>	<b>Dettes liées aux obligations locatives</b>
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>945</b>
<i>Part à moins d'un an</i>	312
<i>Part d'un an à 5 ans</i>	633
<i>Part à plus de 5 ans</i>	

## 11.5 Préfinancement des créances de CIR

Au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024, une partie des créances liées au CIR a été préfinancée par le Fonds commun de titrisation Predirec Innovation 3, avec Neftys Conseil comme arrangeur. En conséquence, le Groupe a comptabilisé les éléments suivants :

- une dette, pour le montant payable à Neftys lors de la réception du CIR ;
- un actif financier, pour le montant des retenues effectuées par Neftys sur les créances cédées (assimilable à un dépôt de garantie) ; et
- un actif courant, pour le montant de la créance due par l'Etat français.

Conformément à la norme IFRS 9, le montant de la dette due à Neftys a été calculé selon la méthode du coût amorti pour chaque année :

- CIR 2022 : 299 K€ au 31 décembre 2023
- CIR 2023 : 546 K€ au 30 juin 2024.

**EVOLUTION DES PREFINANCEMENTS DES CREANCES DE CREDIT D'IMPOTS RECHERCHE (Montant en K€)**
**Préfinancement des créances de CIR**

<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>299</b>
(+) Augmentation	537
(-) Diminution	(299)
(+) Charges financières	8
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>546</b>
<i>Part à moins d'un an</i>	546

**Note 12 : Engagements envers le personnel**

<b>ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>30/06/2023</b>
Employés Italiens	82	95	92
Employés français	0	9	11
<b>Engagements envers le personnel</b>	<b>82</b>	<b>103</b>	<b>103</b>

**12.1 Employés italiens**

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

<b>HYPOTHESES ACTUARIELLES DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE – Italie</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>30/06/2023</b>
Age de départ à la retraite	67 ans		
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,7%	3,16%	3,10 %
Table de mortalité	Table ISTAT SIM/F 2021	Table ISTAT SIM/F 2021	Table ISTAT SIM/F 2019
Taux de revalorisation des salaires	6,60%	6,80%	6,74%
Taux de turn-over	7,00%	7,00%	3,00%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

<b>ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL EN ITALIE (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>Ouverture de la période</b>	<b>95</b>	<b>86</b>	<b>86</b>
Coût des services rendus	14	32	16
Coût financier	1	3	1
Prestations payées	-	(9)	-
Ecart actuariel	(28)	(17)	(11)
<b>Clôture de la période</b>	<b>82</b>	<b>95</b>	<b>92</b>

## 12.2 Employés français

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE France		30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Age de départ à la retraite		Départ volontaire entre 65 et 67 ans		
Conventions collectives	Kephalios	Industries Chimiques 3108		
	Autres entités françaises	Cadre : Métallurgie cadres 3025 Non-cadre : Métallurgie (Industries) 3126		
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)		3,70%	3,20%	3,65%
Table de mortalité		INSEE 2019		
Taux de revalorisation des salaires		2,00%		
Taux de turn-over	Kephalios	Moyen		
	Autres entités françaises	Fort		
Taux de charges sociales		45%		

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL EN FRANCE (Montants en K€)	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
<b>Ouverture de la période</b>	9		15
Coût des services rendus	5	7	6
Coût financier	-	-	-
Indemnités versées	-	-	-
Ecart actuariel	(14)	(13)	(11)
Variations de périmètre	-	-	-
<b>Clôture de la période</b>	0	9	11

### Note 13 : Provisions

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2023				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Variation de Périmètre	
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provision pour litiges	11	-	-	-	11
<b>Provisions pour risques et charges non courantes</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>

PROVISIONS (Montants en K€)	30/06/2024				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Variation de Périmètre	
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provision pour litiges	11	-	(11)	-	-
<b>Provisions pour risques et charges non courantes</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>(11)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Par assignation du 12 juin 2019, la société Implantica Marketing Limited a engagé une action en contrefaçon de brevet, auprès du Tribunal judiciaire de Paris, à l'encontre de la Société et de MyoPowers. Elle prétend que le développement du dispositif médical Artus reproduirait certaines revendications de la partie française d'un brevet européen lui appartenant, et sollicite la réparation du préjudice qu'elle prétend avoir subi. Elle sollicite ainsi la condamnation de la Société et MyoPowers au paiement de la somme de 2.000.000 € à titre de dommages et intérêts provisionnels et 500.000 € au titre de son prétendu préjudice moral.

A la suite de son assignation du 12 juin 2019, la société Implantica Marketing Limited a demandé au juge de prononcer des mesures provisoires et conservatoires contre la Société et MyoPowers dans l'attente du jugement à intervenir au fond. La Société et MyoPowers ont répondu en contestant la validité du brevet invoqué par Implantica Marketing Limited et la matérialité de la contrefaçon.

Dans une décision du 4 juin 2020, le juge a admis qu'il existait des doutes sérieux sur la validité du brevet invoqué, lequel a par ailleurs expiré le 8 février 2021 et, en conséquence, a refusé la demande d'Implantica Marketing Limited d'interdiction provisoire du développement du dispositif médical Artus. Implantica a par ailleurs été condamnée à payer 50.000 euros dont le versement a été réalisé. A la suite de cet incident, la procédure au fond a repris. La Société et MyoPowers ont conclu à plusieurs reprises pour démontrer la nullité du brevet invoqué par Implantica et en conséquence l'absence de contrefaçon. Le dossier a été plaidé le 6 décembre 2021 et le Tribunal judiciaire de Paris a, par décision du 31 mars 2022, annulé les revendications de la partie française du brevet européen invoqué par Implantica prétendument contrefaites et condamné Implantica au paiement de 50.000 euros dont le versement a été réalisé. Implantica a fait appel de cette décision et a déposé ses premières conclusions en appel le 30 septembre 2022. La Société et MyoPowers y ont répondu. D'autres éléments ont été déposés par Implantica au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2023 auxquels la Société et MyoPowers ont répondu.

L'audience de la Cour d'appel de Paris dans le cadre de l'action de la société Implantica Marketing Limited contre Affluent Medical et MyoPowers a eu lieu en février 2024.

Par décision du 26 avril 2024, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal judiciaire de Paris du 31 mars 2022, déboutant Implantica de toutes ses demandes et la condamnant à verser à la Société 50.000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Le Groupe est par ailleurs engagé dans d'autres litiges prud'homaux peu significatifs.

#### Note 14 : Autres dettes courantes et non courantes

<b>AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 046	3 373
Dettes fiscales et sociales	3 013	2 371
Produits constatés d'avance courants	167	80
Passif d'impôts courants	71	112
Autres dettes	59	38
Comptes courants hors Groupe	3 537	-
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>10 893</b>	<b>5 973</b>

Les produits constatés d'avance sont notamment relatifs à l'étalement des subventions reçues dans le cadre des projets PIAVE ARTUS et MIVANA. Ils ont été classés en autres passifs courants pour la partie des subventions à recevoir à moins d'un an et en autres passifs non courants pour les subventions à plus long terme.

## Note 15 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

(Montants en K€)	31/12/2023		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Rubriques au bilan	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste-valeur par le biais du compte de résultat
Actifs financiers non courants	97	97	-	97
Autres créances courantes	4 135	4 135	-	4 135
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 658	1 658	1 658	-
<b>Total des rubriques relevant d'un poste d'actif</b>	<b>6 014</b>	<b>6 014</b>	<b>1 658</b>	<b>4 356</b>
Dettes financières courantes	1 744	1 744	-	1 744
Dettes liées aux obligations locatives - courantes	333	333	-	333
Dettes financières non courantes	14 411	14 411	-	14 411
Dettes liées aux obligations locatives - non courante	646	646	-	646
Autres dettes courantes	2 600	3 183	-	3 183
Dérivés passifs	368	368	368	-
<b>Total des rubriques relevant d'un poste de passif</b>	<b>20 101</b>	<b>20 101</b>	<b>368</b>	<b>19 733</b>

(Montants en K€)	30/06/2024		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Rubriques au bilan	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste-valeur par le biais du compte de résultat
Actifs financiers non courants	102	102	-	102
Autres créances courantes	5 561	5 561	-	5 561
Trésorerie et équivalents de trésorerie	915	915	915	-
<b>Total des rubriques relevant d'un poste d'actif</b>	<b>6 579</b>	<b>6 579</b>	<b>915</b>	<b>5 664</b>
Dettes financières courantes	2 930	2 930	-	2 930
Dettes liées aux obligations locatives - courantes	312	312	-	312
Dettes financières non courantes	13 626	13 626	-	13 626
Dettes liées aux obligations locatives - non courante	633	633	-	633
Autres dettes courantes	6 847	6 847	-	6 847
Dérivés passifs	267	267	267	-
<b>Total des rubriques relevant d'un poste de passif</b>	<b>24 615</b>	<b>24 615</b>	<b>267</b>	<b>24 348</b>

**Note 16 : Autres produits d'exploitation**

<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
Crédit d'impôt recherche	649	582
Subventions	12	8
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>661</b>	<b>590</b>

Les autres produits d'exploitations sont constitués essentiellement des crédits d'impôts recherche des sociétés françaises à hauteur de 649 K€ au 30 juin 2024 et 582 K€ au 30 juin 2023.

**Note 17 : Charges Opérationnelles**

Les dépenses opérationnelles dédiées aux activités de R&D, précliniques, cliniques, affaires réglementaires, qualité et en excluant les dépenses administratives générales représentent environ 84% des dépenses totales de la Société au 30 juin 2024 et 87% au 30 juin 2023.

**17.1 Charges externes**

<b>Charges externes (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
Honoraires	(2 981)	(2 080)
Missions et réceptions	(251)	(251)
Entretien et réparations	(183)	(140)
Publicité, publications, relations publiques	(17)	(51)
Transports	(38)	(54)
Locations et charges locatives	(28)	(38)
Primes d'assurances	(38)	(41)
Etudes, recherches, sous-traitance, documentation et séminaires	(27)	(39)
Divers	(158)	(188)
<b>Total charges externes</b>	<b>(3 721)</b>	<b>(2 828)</b>

**17.2 Charges de personnel**

<b>Charges de personnel (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
Rémunération du personnel	(2 323)	(1 918)
Charges sociales	(903)	(748)
Engagements de retraite	(21)	(24)
Paiements fondés sur des actions	(444)	(306)
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(3 691)</b>	<b>(2 996)</b>

L'effectif moyen de la Société s'élève à 66 au 30 juin 2024 contre 52 au 30 juin 2023.

**17.3 Autres produits et charges opérationnels courants**

<b>Autres produits et charges opérationnels courants (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
Valeur nette comptable des actifs cédés	-	-
Produits des actifs cédés	-	-
Autres charges et autres produits divers	89	101
<b>Autres produits et charges opérationnels courants</b>	<b>89</b>	<b>101</b>

**Note 18 : Autres produits et charges opérationnels**

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'autres produits et charges opérationnels non courant au cours des exercices clos au 30 juin 2023 et 2024.

**Note 19 : Résultat financier net**

<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(747)</b>	<b>(686)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Charges d'intérêts	(740)	(678)
Effet de la désactualisation	(7)	(8)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>109</b>	<b>(31)</b>
Résultat de change	8	-
Variation de juste valeur des dérivés passifs (1)	100	53
Autres	1	-
<b>Résultat financier net</b>	<b>(638)</b>	<b>(633)</b>

La charge d'intérêts au titre d'IFRS 16 s'élève à 21 K€ au 30 juin 2024 et 19 K€ au 30 juin 2023.

(1) cf. Note 11.3.1 Emprunt Obligataire non convertible KREOS

**Note 20 : Impôt sur le résultat**

En application des principes décrits dans la note sur les états financiers clos le 31 décembre 2023 et du mécanisme de plafonnement du report en avant des déficits, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au-delà des impôts différés passifs dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2024.

En effet, des actifs d'impôts différés sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la Société disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les impôts différés d'actif reconnus à hauteur des impôts différés passifs sont présentés en moins de ces derniers au niveau de l'état de situation financière consolidé.

**Note 21 : Résultat par action**

<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
Résultat de l'exercice (en K€)	(9 368)	(7 980)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période	32 787 894	27 253 890
Nombre moyen pondéré d'actions pour résultat dilué sur la période	32 787 894	27 253 890
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>(0,29)</b>	<b>(0,29)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>(0,29)</b>	<b>(0,29)</b>

Conformément à IAS 33, le résultat par action sur une base diluée présenté ci-dessus est identique au résultat par action de base car intégrer les effets de la dilution reviendrait à présenter un résultat par action sur une base diluée amélioré par rapport au résultat par action de base.

Au 30 juin 2024, les instruments dilutifs de la Société sont constitués :

- des BSA attachés aux obligations non convertibles KREOS, cf. note 11.3.1 ;
- des BSA et BSPCE attribués à des employés, membres du conseil d'administration, prestataires externes, cf. notes 10.1 et 10.2.

**Note 22 : Parties liées****22.1 Rémunérations dues aux mandataires sociaux**

Les rémunérations des dirigeants s'analysent de la façon suivante :

<b>Rémunération des mandataires sociaux (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
Rémunérations fixes	173	135
Rémunérations variables versées	30	23
Honoraires de conseil	-	-
Avantages en nature	2	-
Jetons de présence	26	52
Paiements fondés sur des actions	231	118
<b>TOTAL</b>	<b>463</b>	<b>328</b>

**Note 23 : Engagements donnés et reçus**

Les engagements hors bilan n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2023.



## Note 24 : Evènements post-clôture

---

La Société a conclu le 11 juillet 2024 plusieurs accords avec Edwards Lifesciences (« Edwards ») relatifs à ses produits (anneau mitral ajustable Kalios™) et technologies (technologie de valve mitrale) de cardiologie structurale. Aux termes de ces accords, Affluent a reçu un paiement initial en numéraire de 15 millions d'euros.

Les accords sont les suivants :

- **Un paiement initial de 5 millions d'euros pour une option exclusive d'achat de Kephaios**, la filiale à 100% d'Affluent développant l'anneau mitral ajustable innovant Kalios™, sur la base des résultats de son étude clinique. Les activités opérationnelles pour le développement de Kalios™ continueront d'être gérées exclusivement par Affluent pendant la durée de vie de l'option.
- **Un paiement initial de 5 millions d'euros pour la licence mondiale et non exclusive de la propriété intellectuelle d'Affluent sur la technologie biomimétique de remplacement de la valve mitrale cardiaque, limitée à la chirurgie à cœur ouvert.** Affluent pourra percevoir des redevances futures additionnelles sur tous les produits susceptibles d'être commercialisés utilisant les brevets sous licence pendant toute la durée de vie desdits brevets. Affluent conserve l'intégralité de ses droits sur les brevets relatifs aux valves transcathéter, y compris ceux sur sa valve mitrale Epygon actuellement en développement clinique.
- **Un paiement de 5 millions d'euros pour une participation au capital d'Affluent.** La souscription a été réalisée via une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au travers d'une offre réservée à des catégories de bénéficiaires (l'« Augmentation de capital »). Le prix de souscription unitaire de 1,38 euro (dont 0,10 euro de valeur nominale et 1,28 euro de prime d'émission) par action nouvelle fait ressortir une décote de 15% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société au cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date du 11 juillet 2024. A l'issue de cette transaction, Edwards est devenu actionnaire d'Affluent Médical à hauteur de 9,21% du capital. Le FPCI Truffle Medeor et la société Ginko Invest ont également participé à l'Augmentation de capital par compensation de leurs avances en compte courant d'actionnaire, consenties à Affluent en avril 2024 (cf. section 2.4 du rapport financier semestriel). A l'issue de l'augmentation de capital, 6.190.831 actions ordinaires nouvelles ont été émises pour un montant cumulé total, prime d'émission incluse, de 8.543.346,78 euros. À l'issue de cette opération, le capital social d'Affluent est composé de 39.336.524 actions.

Par ailleurs, la société a reçu un retour positif de la FDA (Federal Drug Administration) sur la stratégie d'accès au marché américain concernant Kalios, l'anneau mitral ajustable, en tant que dispositif de classe 2, sans demander d'ajouter des patients supplémentaires dans l'étude clinique Optimise II.

Concernant le dispositif Artus, premier sphincter urinaire mécanique télécommandé, l'essai clinique pilote Dry progresse, avec actuellement 5 patients implantés fin août et les premiers résultats de performances encourageants. La société a pour objectif de finaliser l'implantation de 10 patients au cours du dernier trimestre 2024.

Enfin, la société a récemment sécurisé 1,1 M€ en financements non dilutifs, essentiellement sous forme de subventions, pour le développement de sa valve transcathéter Epygon.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 24 septembre 2024, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive d'une augmentation du capital social d'un montant nominal de 1 149,70 euros, résultant de l'exercice, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2024, de 11 458 BSPCE et de 312 BSAR et portant le capital social à un montant de 3 934 802,10 euros.

## 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle (Période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024)

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**EXPERTEA AUDIT**  
60, boulevard Jean Labro  
13016 Marseille

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle (Période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024)

Aux Actionnaires  
**AFFLUENT MEDICAL**  
320 Avenue Archimede  
Les Pleiades III, Bâtiment B  
13100 AIX EN PROVENCE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société AFFLUENT MEDICAL, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **II - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés. résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 26 septembre 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXPERTEA AUDIT

Thierry Charron

Jérôme MAGNAN